

LYLE VANCLIEF, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE ET MANISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES



AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

▼ INTÉGRITÉ, EXCELLENCE ET VALORISATION DES GENS ▼

INDEX PAR SUJET

	PAGE
ENGAGEMENT DU CITOYEN	
Consultations générales	5,9,25,32,37,42,53
Partenariat rural	6,13,23,26-27
ENVIRONNEMENT DURABLE	8,10,11,21,33,36
Changement climatique	16-17,34,36
Biodiversité	34,36
Air	16-17,35
Sol	16-17,35
Qualité de l'eau	16-17,35
Stratégie de développement durable	17,36,54-56
SANTÉ ET SÉCURITÉ	4
Santé des animaux	34
AFFAIRES RURALES	
Partenariat rural	6,13,23,26-27
Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR)	9,13,20,25
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	
Capacité scientifique	16
Productions végétales — Innovations	34
Bétail — Innovations	34
Produits à valeur ajoutée	35
Partenariat (Projet de co-investissement en R et D)	9,13,16,21,35
Utilisation des ressources durables	34,36
UNION SOCIALE	
Revenu agricole	5,12,19
JEUNESSE	8
JEUME33E	0

TABLE DES MATIÈRES

2000-2001 BUDGET DES DÉPENSES RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS

MESSAGE DU MINISTRE MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL	4
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ET DE LA SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE	7
Notre engagement	•
nono ongagomoni	
PARTENAIRES POUR LA CROISSANCE	8
SECTEURS D'ACTIVITÉ	
1. Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	19
Renforcer les collectivités rurales	27
2. Croissance des marchés	29
3. Innovations pour un avenir durable	34
4. Saine gestion du Ministère	39
INFORMATION FINANCIÈRE	
Plan financier des dépenses	46
Dépenses brutes du programme par secteur d'activité	46
Initiatives à être approuvées par secteur d'activité	47
Autorisations de dépenser	47
Dépenses ministérielles en capital contrôlé	48
Détails des subventions et contributions	49
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	
	51
Conseil national des produits agricoles Access sandiagne du pari mutual	51 54
 Agence canadienne du pari mutuel Stratégie de développement durable 	55
Organisation du Ministère	58
 Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire 	
• Personnes-ressources et autres renseignements	60
. c.sees .essocies or donos romsorghomoms	

MESSAGE DU MINISTRE



Il me fait plaisir de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il s'agit à mon avis du document le plus important que le Ministère produit parce qu'il traite des questions clés qui sont au coeur de nos activités et de celles du Conseil national des produits agricoles.

Quel rôle joue Agriculture et Agroalimentaire Canada dans l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes? Le rapport décrit en détail la façon dont le Ministère compte utiliser les ressources que lui ont confiées les contribuables canadiens. Il énonce clairement ses objectifs et décrit l'ensemble élargi

d'indicateurs de rendement qui lui servent à mesurer sa progression dans la poursuite de ses objectifs.

Les indicateurs de rendement serviront de points de repère et donneront aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour évaluer ce que nous faisons.

De nos jours, le Canada est réputé à travers le monde pour la vigueur de son secteur agricole et son sens de l'innovation de calibre mondial. Notre système de salubrité des aliments passe pour l'un des meilleurs au monde. Il s'agit là de questions auxquelles les Canadiens et Canadiennes attachent beaucoup d'importance. Il en est de même des emplois. Plus de 13 p. 100 des emplois au Canada se trouvent dans le secteur agricole et agroalimentaire, secteur qui offre par ailleurs un premier emploi à plus de la moitié des jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Tous ces indices témoignent du dynamisme du secteur. Au cours des cinq dernières années, l'industrie agroalimentaire canadienne a prouvé qu'elle était capable de commercer sur le marché mondial; d'ailleurs, elle a fracassé tous les records d'exportation. Nos exploitations agricoles sont plus productives et les indicateurs agricoles nous révèlent que nos ressources en terres et en eau sont dans un meilleur état qu'elles ne l'étaient il y a une décennie. Ces chiffres nous donnent raison d'être optimistes, et le Rapport sur les plans et les priorités de cette année décrit comment nous comptons aider le secteur agricole et agroalimentaire à continuer de prospérer, dans le respect de l'environnement.

RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS

Nous donnons aux consommateurs les produits qu'ils désirent, autant chez nous qu'à l'étranger. Nous aidons les collectivités rurales à être plus vigoureuses et dynamiques en les dotant des outils nécessaires pour faire face au marché mondial. En outre, nous renforçons notre compétitivité à long terme et nous rehaussons notre capacité de relever les défis des marchés mondiaux.

Bien entendu, peu importe le soin que nous mettons à planifier, il y aura toujours des défis qui se poseront non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour l'ensemble du pays. Un grand nombre d'agriculteurs canadiens sont encore aux prises avec une crise du revenu aux proportions mondiales. La gestion des risques est et continuera d'être une préoccupation constante des administrations provinciales et fédérale.

Dans le présent rapport, nous traitons de la façon dont nous continuerons de solidifier le fondement de notre secteur ici au Canada tout en participant à des négociations internationales par lesquelles nous chercherons à nous assurer que le secteur pourra rivaliser dans un cadre de commerce mondial plus juste. Nous y disons également comment nous serons mieux à l'écoute des intervenants et que nous nous efforcerons à faire participer davantage les Canadiens à l'établissement de nos orientations.

Cette année, nous amorçons le Rapport par une vue d'ensemble qui situe nos plans dans le contexte pangouvernemental et qui décrit la destination où nous nous dirigeons tous, c'est-à-dire le genre de secteur, le genre de collectivités et le genre de Canada que nous désirons réaliser.

Lyle Vanclief

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre à la coordination des affaires rurales







SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL **MESSAGE**



Je suis très heureux de pouvoir ajouter mes commentaires au *Rapport sur les plans et les priorités* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

L'année dernière, le premier ministre a clairement exprimé l'importance que le gouvernement attache au Canada rural en créant le poste de secrétaire d'État au Développement rural. J'ai le mandat d'améliorer la qualité de vie des Canadiens en milieu rural en adoptant une approche interministérielle qui permettra de concentrer les initiatives du gouvernement sur le Canada rural. C'est un honneur pour moi que d'occuper ce poste.

Pour réaliser ces objectifs, j'ai l'intention de diriger les activités entreprises par le gouvernement pour améliorer la qualité de vie des Canadiens vivant dans les collectivités rurales et éloignées de notre pays. Je compte travailler avec mes collègues des deux côtés de la Chambre. Mais surtout, j'aspire à travailler main dans la main avec les citoyens et les citoyennes du Canada rural sur les priorités communes qu'ils ont eux-mêmes fixées.

Ce faisant, je me concentre sur trois domaines en particulier.

Ma première priorité est d'assurer que la lentille rurale soit appliquée à l'élaboration des politiques et programmes du gouvernement. La lentille rurale est un outil qui tient compte des circonstances uniques dont fait face le Canada rural, soit la géographie, la densité de la population, la distance des marchés, la nature cyclique des économies liées aux ressources naturelles lorsqu'on élabore les lois, les règlements ou lorsqu'on réagit aux enjeux de la journée.

Ma deuxième priorité consiste à donner aux Canadiens et aux Canadiennes vivant à l'extérieur de nos villes un meilleur accès à l'ensemble des ressources fédérales mises à leur disposition. Cela veut dire les informer sur les programmes et les services existants, mais aussi voir à ce qu'ils puissent s'en servir.

Finalement, je m'applique à remplir nos fermes engagements en prenant des mesures concrètes qui rendent vraiment service aux citoyens et aux citoyennes des régions rurales.

Le Canada rural se veut la fondation sur laquelle repose une partie considérable de notre économie. C'est un endroit qui fourmille d'énergie et d'ingéniosité. C'est un mode de vie, tissé de traditions uniques et doté d'une structure sociale particulière. Le gouvernement s'emploie à garantir aux Canadiens et aux Canadiennes des collectivités rurales un avenir aussi prospère que possible.

Andy Mitchell

Secrétaire d'État au Développement rural

NOTRE **ENGAGEMENT**





Frank Claydon Sous-ministre

Diane Vincent Sous-ministre déléguée

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À notre connaissance, les renseignements :

- Décrivent fidèlement le mandat et les plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation;
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information, aux politiques et aux directives du Conseil du Trésor;
- Sont complets et exacts;
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Nous sommes satisfaits des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le Rapport sur les plans et les priorités.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs fournis.

Frank Claydon

Sous-ministre

Diane Vincent

Sous-ministre déléguée









AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Aujourd'hui, les Canadiens et les Canadiennes peuvent s'enorgueillir du succès de leur pays. Notre économie est dynamique, notre société est forte et démocratique et nos concitoyens sont solidaires les uns des autres. Nous sommes reconnus dans le monde entier pour notre qualité de vie. Nous bâtirons une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes - nos enfants, nous-mêmes et nos concitoyens.

... Bâtir une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des Canadiens, discours du Trône, 1999



Agriculture et Agroalimentaire Canada et le programme global du gouvernement

Dans le discours du Trône du 12 octobre 1999, le gouvernement faisait part de sa stratégie globale pour améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes, non seulement pour l'année à venir, mais aussi à long terme.

Pour que les efforts du gouvernement portent fruit dans chaque collectivité, il lui faudra mettre fortement l'accent sur les domaines que les Canadiens ont à coeur. C'est dans cet esprit que le gouvernement a cerné sept thèmes qu'il estime d'une importance prépondérante. Il est déterminé à instaurer une économie dynamique, c'est-à-dire une économie qui est tonifiante pour les collectivités et permet aux enfants et jeunes Canadiens et aux peuples autochtones de bénéficier de possibilités de croissance et d'épanouissement. Il vise également à renforcer le système des soins de santé du Canada, à protéger l'environnement et, enfin, à intervenir à l'échelle internationale pour élargir la place qu'occupe notre pays dans le monde.

Agriculture et Agroalimentaire Canada évolue dans ce contexte général. Les plans du Ministère comportent tous des projets qui visent à réaliser chacune des priorités du fédéral. Le Ministère s'emploie toutefois surtout à collaborer avec le secteur agricole et agroalimentaire et les collectivités rurales à instaurer une économie dynamique au Canada, à rendre l'administration plus sensible à leurs besoins et à veiller à ce que le gouvernement cherche à renforcer les collectivités, à mieux protéger l'environnement, à en faire un meilleur endroit pour vivre et travailler et à faire progresser le Canada dans le monde.

Mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada a pour mandat d'optimaliser le rôle que joue l'agriculture dans l'économie canadienne en créant un climat d'affaires dynamique qui permettra au secteur et aux collectivités rurales de s'épanouir et de prospérer. Un secteur agricole et agroalimentaire vigoureux est un secteur florissant, concurrentiel, rentable et axé sur les marchés qui répond aux besoins en constante évolution des Canadiens. Pour évaluer si le Ministère remplit son rôle, il suffit de vérifier jusqu'à quel point le secteur agricole et agroalimentaire concourt à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux du Canada.

Accent sur le monde rural

La réussite dépend également du travail que nous accomplissons de concert avec les Canadiens ruraux pour renforcer leurs collectivités, non seulement les collectivités agricoles, mais aussi les villages de pêcheurs, les villes tributaires des secteurs minier et forestier ainsi que les collectivités autochtones et du Grand Nord. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, en tant que ministre chargé de coordonner les affaires rurales, est le défenseur du Canada rural, qui est le milieu de vie d'un tiers des Canadiens.

Par le truchement du Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural, le gouvernement du Canada a défini sa vision du Canada rural : il est formé de collectivités dynamiques dotées de ressources de base durables qui concourent à notre identité et prospérité nationales; c'est aussi un milieu où les Canadiens ruraux peuvent prendre des décisions éclairées au sujet de leur propre avenir, tirer parti des avantages de l'économie et de la société mondiales axées sur le savoir et profiter pleinement des possibilités d'épanouissement personnel et de développement communautaire.

Pour aider le ministre à honorer les engagements du fédéral envers le Canada rural, le gouvernement a nommé en août 1999 un secrétaire d'État au Développement rural, qui a reçu pour mandat d'améliorer la qualité de vie des Canadiens des collectivités rurales et éloignées.

NOTRE FAÇON DE FONCTIONNER

Se brancher et collaborer

AAC évolue dans un environnement de plus en plus complexe. Le nombre de ses intervenants s'est considérablement accru : les clients du Ministère et les consommateurs peuvent aussi bien provenir de l'autre côté de la planète que du bureau voisin.

Dans ce contexte, il est essentiel de collaborer; il en va du bon déroulement des affaires du secteur et de la bonne gestion des affaires publiques. La collaboration est présente dans toutes les activités du Ministère, autant dans les projets qu'il poursuit de concert avec les provinces (par exemple, la Stratégie canadienne pour le commerce international, volet agriculture, aliments et boissons) que dans les programmes mixtes exécutés avec le concours des producteurs, des transformateurs, des autres membres du secteur et des associations.

EXEMPLES DE COLLABORATION ENTRE LE SECTEUR PRIVÉ ET LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Programme de co-investissement en R et D

- Partenaires : Le Ministère verse un montant équivalant aux investissements du secteur.
- Incidence : Lors de la première année du PPFIRD (1995), AAC a investi 12,5 millions de dollars dans le cadre de 500 projets.

Alliance stratégique pour la recherche sur le canola

- Partenaires: Centre de recherches d'AAC à Saskatoon et Institut de biotechnologie des plantes du Conseil national de recherches du Canada.
- Incidence: 10 millions de dollars par année pendant trois ans pour assurer au Canada de demeurer un chef de file en recherche génomique sur le canola.

► Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR)

- Partenaires: AAC, partenaires du portefeuille, associations sectorielles et conseils régionaux.
- Incidence: 60 millions de dollars investis annuellement dans des projets d'adaptation exécutés en partenariat.

Programme d'exportation agroalimentaire

- Partenaires: AAC, autres ministères fédéraux, associations régionales et nationales.
- Incidence : Programme de 13 millions de dollars qui vise à stimuler les ventes sur les marchés intérieurs et extérieurs en
 - incitant le secteur privé à verser des montants équivalents;
 - favorisant l'élaboration de stratégies d'exportation à long terme de la part des associations nationales et régionales.

Partenariat rural canadien

- Partenaires : AAC, autres ministères et organismes fédéraux.
- Incidence : Dans le cadre d'une initiative interministérielle de quatre ans pourvue d'un budget de 20 millions de dollars, relever les défis et remédier aux problèmes des Canadiens ruraux grâce à des projets que les ministères et organismes fédéraux, les autres paliers de gouvernement et les intervenants ruraux mèneront en partenariat.

Planification stratégique

C'est le lien qu'AAC a avec les collectivités rurales et le secteur qui est le moteur de sa planification stratégique. De concert avec ses partenaires du secteur et les autres ministères, AAC a établi des objectifs pour la croissance du secteur et la prospérité du monde rural. Les quatre secteurs d'activité du Ministère définissent les domaines

dans lesquels AAC déploiera ses efforts et précisent ce que le Ministère fera pour rendre notre pays capable de rivaliser sur la scène mondiale. AAC a à coeur d'appliquer un processus décisionnel intégré qui tient compte à la fois des aspects économiques, environnementaux et sociaux.

La structure des secteurs d'activité décrit les résultats que le Ministère compte atteindre pour le secteur et tous les Canadiens. Le Ministère est le chef de file fédéral en mesure du rendement et a mis au point des indicateurs clairs de rendement qui donnent

SECTEURS D'ACTIVITÉ D'AAC

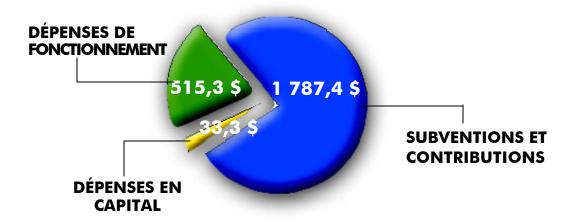
- Croissance des marchés
- Innovations pour un avenir durable
- Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales
- Saine gestion du Ministère

aux Canadiens des évaluations pertinentes des progrès qu'il accomplit dans la poursuite de ses objectifs.

Nos ressources

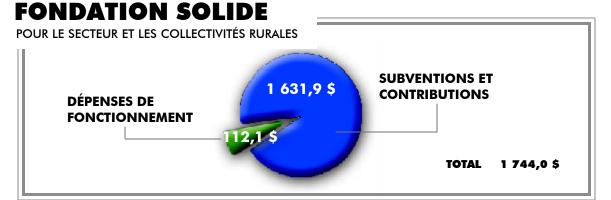
Les priorités énoncées dans le présent rapport dictent la façon dont AAC utilisera ses ressources. Le Ministère évolue dans un cadre financier stable; ses dépenses de programme sont constantes et prévisibles à long terme.

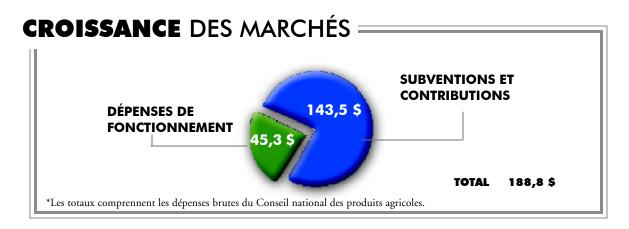


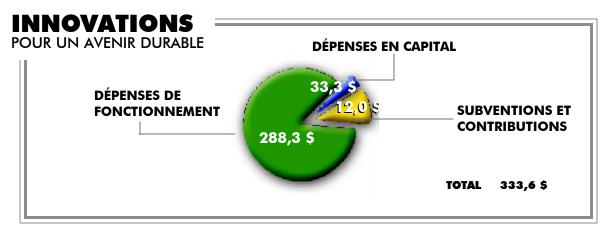


TOTAL 2 335,9 \$

APERÇU DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN MILLIONS DE DOLLARS









CADRE DE FONCTIONNEMENT ET GRANDS PROJETS

Le secteur agricole et agroalimentaire évolue dans un contexte de plus en plus complexe et concurrentiel. La présente section donne un aperçu du climat dans lequel nous évoluons et met en évidence quelquesuns des projets qu'AAC mènera en vue de transformer ces défis en possibilités de croissance.



FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

Appui du secteur

Les agriculteurs canadiens sont encore aux prises avec une crise du revenu aux proportions mondiales. Au cours des deux dernières années, l'instabilité des marchés mondiaux a eu de graves répercussions sur le commerce des produits agricoles canadiens. Cette situation des marchés, conjuguée aux conditions climatiques, a fortement réduit en 1998 le revenu monétaire net des agriculteurs. La gestion des risques est, et continuera d'être, une préoccupation constante des administrations provinciales et fédérale.

Le gouvernement fédéral continuera d'aider les producteurs en périodes de besoin. Il dispensera jusqu'à un milliard de dollars au cours des deux prochaines années dans le cadre d'un nouveau programme fédéral d'aide aux victimes de catastrophe qui s'adressera aux producteurs dont le revenu a fléchi à cause de circonstances indépendantes de leur volonté. Par ailleurs, dans le cadre d'un programme spécial d'avances printanières, il octroie aux producteurs des prêts sans intérêt pouvant atteindre 20 000 \$ en vue de les aider à absorber les coûts de leurs semis printaniers.

La tâche prioritaire des producteurs est de raffermir leur sécurité financière et de trouver de meilleures façons de gérer les risques de leur entreprise. Étant donné que le secteur agricole et agroalimentaire est de ressort à la fois fédéral et provincial, les deux ordres de gouvernement doivent s'entraider pour concevoir des programmes. Ils poursuivent par ailleurs actuellement des discussions sur la forme que prendront les programmes d'aide à venir, leur objectif étant d'élaborer un cadre à long terme de sécurité du revenu qui répondra aux besoins des producteurs.

POINTS MARQUANTS DU PLAN

- Mettre en oeuvre le nouveau Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole.
- Verser jusqu'à 500 millions de dollars à de nouvelles mesures d'aide aux victimes de catastrophe en 2000-2001.
- Collaborer avec les provinces et les organismes sectoriels à concevoir un nouveau programme d'aide aux victimes de catastrophe et un cadre à long terme de sécurité du revenu.

Aider le secteur à s'adapter

Pour prospérer, le secteur doit pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation mondiale. Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et ses partenaires du secteur à dispenser des programmes d'adaptation qui donneront à l'industrie les outils nécessaires pour changer et qui permettront d'harmoniser les systèmes de commercialisation, de réglementation et de transport en vue d'assurer la croissance du secteur.

POINTS MARQUANTS DU PLAN

- Mettre en oeuvre des programmes qui favorisent le recours à des pratiques exemplaires (p. ex. Programmes provinciaux du FCADR, Programme de sécurité à la ferme, Programme de co-investissement en R et D).
- Aider les producteurs à améliorer ou à modifier l'orientation de leurs exploitations grâce au Programme de consultation agricole.
- Financer des projets qui renforceront le rendement économique du secteur et sa capacité à s'adapter.
- Investir 60 millions de dollars dans des programmes d'adaptation pour le secteur et les collectivités rurales, par le truchement du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR). Priorités des politiques : recherche et innovation, protection de l'environnement, salubrité et qualité des aliments, ressources humaines, commercialisation et développement rural.
- Élaborer un cadre stratégique fédéral qui favorisera le développement des coopératives.

Accent sur le Canada rural

Conscient des points forts et des valeurs du Canada rural, le gouvernement canadien a établi le Partenariat rural canadien (PRC) en 1998. De concert avec 28 ministères et organismes fédéraux, le Secrétariat rural d'AAC coordonne le PRC, qui permet de sensibiliser les intervenants fédéraux aux préoccupations du monde rural. Grâce à son caractère pangouvernemental, le PRC peut mieux servir les Canadiens ruraux en leur donnant accès aux outils, à l'information, aux compétences, à l'infrastructure et aux services dont ils ont besoin pour entretenir et améliorer leur qualité de vie et pour soutenir et diversifier leurs collectivités.

- Concevoir des politiques, des programmes et des services ministériels qui sont mieux ciblés et qui tiennent davantage compte des besoins des Canadiens ruraux.
- Intervenir directement et en temps opportun pour répondre aux besoins en information des Canadiens ruraux.
- Favoriser l'application de la « lentille rurale » aux projets ministériels nouveaux et renouvelés.
- Mieux sensibiliser les services du Ministère et les intervenants aux dossiers
- Mettre en oeuvre les projets de partenariat dans le monde rural définis lors de la Conférence rurale nationale de Magog (Québec) et dans le Rapport au Parlement sur les activités rurales fédérales.



Approche dynamique à la croissance des marchés

À l'instar d'autres secteurs, la prospérité de l'industrie agricole et agroalimentaire est tributaire de la croissance des marchés. L'industrie s'est bien comportée au cours de la dernière décennie, progressant à un rythme annuel moyen de 3,5 p. 100; du côté du secteur de la transformation des aliments et boissons, la croissance a été de 1,7 p. 100 pendant la même période.

On évalue le marché intérieur du Canada à près de 95 milliards de dollars; il reste le débouché le plus important pour les 55 milliards de dollars de produits transformés que le Canada commercialise tous les ans. Le marché intérieur des produits alimentaires transformés devrait progresser d'environ 2,1 milliards de dollars par année.

Le secteur canadien s'attend à bénéficier des trois quarts de cette croissance intérieure. Les exportateurs sont toutefois de plus en plus concurrentiels sur le marché mondial et les Canadiens se voient contraints de répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs. Le secteur devra être de plus en plus sensible à l'évolution démographique et tenir compte des préoccupations des consommateurs qui ont trait à l'hygiène et à la salubrité des aliments ainsi qu'à l'environnement.

Même si le marché intérieur reste la pierre angulaire du secteur agricole de notre pays, ce sont les marchés extérieurs qui recèlent le plus grand potentiel de croissance. Au cours de la dernière décennie, les exportations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires ont presque doublé, atteignant 22,6 milliards de dollars en 1998.

Pour que la croissance du secteur soit soutenue, le Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire, en consultation avec ce dernier, a établi un objectif ambitieux : détenir 4 p. 100 de la valeur des exportations mondiales de produits agroalimentaires et accroître de 40 à 60 p. 100 d'ici à 2005 la part des produits agricoles transformés dans les exportations canadiennes.

Le secteur canadien de la transformation des aliments et des boissons aura un rôle critique à jouer dans la poursuite de cet objectif. Les produits transformés sont la composante la plus florissante et la plus rentable du commerce agroalimentaire mondial.

- Rendre le secteur capable de répondre à la demande du marché en lui fournissant de l'information sur les marchés et des analyses commerciales de première qualité par le truchement du SEA en direct, d'InfoHort et du Centre canadien d'information laitière.
- Définir une approche intégrée État-industrie à l'égard du commerce électronique dans le secteur.
 Assurer la prestation de services de qualité par AAC aux exportateurs grâce à une collaboration ciblée avec Équipe Canada inc. à des projets tels que ExportSource et les Expositions commerciales virtuelles.

Un accès meilleur et plus sûr aux marchés mondiaux

La stabilité de la croissance des exportations dépendra en partie de la capacité du Canada de préserver et d'améliorer son accès aux marchés étrangers grâce à des négociations vigoureuses sur la scène internationale. Même si la nouvelle série de pourparlers commerciaux à l'échelle mondiale n'a pu être lancée à Seattle, les négociations en agriculture iront de l'avant comme il est prévu. Le Canada a à coeur d'élargir l'accès aux marchés pour les exportateurs agroalimentaires du Canada, d'éliminer les subventions qui ont un effet de distorsion sur le commerce et d'assurer l'instauration d'un système de commerce mondial plus transparent et davantage axé sur des règles.

Les interventions du Canada sur les marchés mondiaux jouent un rôle critique dans la croissance des échanges commerciaux et dans la prospérité de l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire : à l'heure actuelle, les agriculteurs tirent 40 p. 100 de leur revenu des ventes à l'étranger. Sa présence sur la scène mondiale revêt aussi de l'importance sur le plan des obligations humanitaires, que le Canada se doit d'honorer.

Le Canada est réputé à l'échelle mondiale pour faire réellement sentir sa présence. Comme il est énoncé clairement dans le discours du Trône, notre propre « qualité de vie est en partie tributaire de celle de nos voisins - ceux avec qui nous partageons la planète ». Nous devons travailler en partenariat avec d'autres pays, non seulement par l'entremise des organismes à vocation commerciale comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais aussi par celle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et des autres carrefours où se côtoient des pays à mentalité analogue qui visent à faire progresser la cause des organismes mondiaux.

POINTS MARQUANTS DU PLAN

- Faire valoir les intérêts commerciaux du secteur agroalimentaire canadien lors des négociations en agriculture de l'Organisation mondiale du commerce.
- Continuer de travailler à l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) d'ici à 2005.
- Défendre les droits du Canada dans le cadre des ententes commerciales en vigueur en vue de protéger l'accès du Canada aux marchés et d'aplanir les obstacles au commerce.
- Dispenser une aide aux pays en développement membres de la FAO et de l'IICA en vue d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

Investissement

L'investissement joue un rôle clé dans l'amélioration de la compétitivité de notre secteur et, ces dernières années, il a été plus élevé que la moyenne de la décennie. Toutefois, la productivité du Canada accuse un retard par rapport à celle des États-Unis et le secteur a besoin de plus de capitaux pour accroître sa productivité et rehausser sa capacité d'approvisionnement. Les entreprises implantées actuellement au Canada doivent moderniser leurs installations et attirer des partenaires d'affaires étrangers qui peuvent offrir de nouvelles technologies, de nouveaux produits et de nouveaux marchés. Le Canada devra faire valoir qu'il est un « lieu de prédilection pour l'investissement » et dispenser information et aide aux investisseurs éventuels.

- Améliorer le climat des affaires pour les investisseurs en apportant aux politiques et à la réglementation des changements qui permettront de rehausser la productivité, la compétitivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien.
- Permettre aux secteurs nouveaux et en émergence de tirer parti de nouveaux débouchés en élaborant des plans d'activités, par exemple une stratégie nationale pour le développement du secteur des produits nutraceutiques et des aliments fonctionnels.
- Mieux mettre le Canada en évidence comme endroit de prédilection pour l'investissement grâce à la participation à des foires commerciales, à l'établissement de sites Web et à la mise sur pied de campagnes d'information à l'intention des éventuels investisseurs.



Recherche et partenariats

Le gouvernement et le secteur reconnaissent tous les deux que la compétitivité du Canada et, par conséquent, la croissance de ses marchés reposent en grande partie sur l'innovation. Dans l'ensemble, le secteur dépense un milliard de dollars par année en recherches agroalimentaires. Au cours des dernières années, AAC a investi dans des domaines dans lesquels le secteur ne peut travailler seul de façon rentable.

Le Ministère et le secteur mettent beaucoup l'accent sur la recherche concertée. Les partenariats de recherche sont un mécanisme qui joue un rôle prépondérant dans le transfert de la nouvelle technologie au secteur.

POINTS MARQUANTS DU PLAN

- Accroître la mise au point et l'adoption de produits et de procédés qui favorisent la compétitivité du secteur et protègent l'environnement.
- Intensifier la recherche concertée grâce à des programmes comme le Programme de co-investissement en R et D, qui favorise la mise au point et l'adoption de technologies au Canada.

Des solutions innovatrices en matière d'environnement

La prospérité du secteur est directement tributaire de la vigueur et de la rentabilité de ses exploitations agricoles. Pour réaliser ses objectifs et conquérir 4 p. 100 du commerce agricole mondial, le secteur canadien devra hausser de beaucoup sa capacité de production, se constituer des troupeaux de bestiaux et, dans certains cas, doubler les rendements de ses productions végétales.

Les fortes hausses de production seront très exigeantes pour nos ressources de base en agriculture et mettront le secteur au défi de trouver des solutions innovatrices en matière d'environnement qui lui permettront de réaliser ses objectifs économiques et environnementaux.

Les pratiques durables revêtent une très grande importance partout dans le secteur. Les études révèlent que les ressources en terres et en eau du Canada se sont améliorées à de nombreux égards, mais qu'il reste encore beaucoup à faire partout dans le secteur. Le secteur cherche à répondre aux priorités des collectivités, comme l'amélioration de la qualité de l'eau, une meilleure gestion des fumiers et des pratiques écologiques de gestion des terres telles que des méthodes de travail du sol peu perturbantes.

Le Canada doit également faire sa part pour régler des problèmes planétaires comme les changements climatiques. Le secteur agricole est responsable d'un dixième des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada. En tant que signataire du Protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire de 6 p. 100, par rapport à 1997, ses émissions de GES d'ici à 2012. À cette fin, il étudie le rôle que joue la séquestration du carbone, notamment les « puits » comme le sol et les brise-vent, pour aider le secteur à honorer ses engagements à l'échelle mondiale.

CADRE DE FONCTIONNEMENT

POINTS MARQUANTS DU PLAN

- Mettre en oeuvre un cadre stratégique en agroalimentaire qui sera respectueux de l'environnement, notamment une stratégie de gestion de l'environnement des élevages de bestiaux et un cadre stratégique pour la gestion des substances toxiques.
- Collaborer avec le secteur dans le domaine de l'environnement, notamment en vue de trouver des produits de remplacement au bromure de méthyle, substance qui amincit la couche d'ozone, en vue de mettre en oeuvre un programme de reconnaissance et de prix à l'égard des activités d'intendance des producteurs agricoles qui favorisent la préservation des habitats fauniques et en vue d'élargir les connaissances du Canada sur les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Stimuler l'adoption de systèmes de gestion durable des ressources en terres et en eau qui assureront une plus grande sécurité économique.
- Continuer à faire progresser la Stratégie actuelle de développement durable d'AAC, concevoir une suite à cette stratégie et l'appliquer.



Un meilleur service aux Canadiens et Canadiennes : le gouvernement en direct

Le gouvernement fédéral a énoncé clairement son objectif dans le discours du Trône : « D'ici 2004, nous voulons être connus dans le monde entier comme le gouvernement le mieux branché avec ses citoyens. »

En tant que ministère fondé sur le savoir, AAC doit être bien branché au secteur. Pour rester concurrentiels, ses clients ont besoin d'une information stratégique facile à obtenir et, étant donné qu'un grand nombre d'entre eux résident dans des collectivités rurales ou éloignées, il sera de plus en plus important de mettre à leur disposition des services économiques en direct.

Pour instaurer une économie axée sur le savoir, il faut mettre en place une infrastructure de communication pour tous les citoyens. Les Canadiens désirent avoir plus facilement accès au gouvernement et espèrent obtenir des services et de l'information de première qualité qui leur seront dispensés de multiples façons (par ex. par des moyens électroniques, par la poste, par téléphone et en personne).

- Veiller à ce que toute l'information et tous les services d'AAC soient offerts en direct au plus tard le 31 décembre 2004, comme il est écrit dans le document Un Canada branché. Objectifs d'AAC : toute l'information en direct le 31 décembre 2000; 80 p. 100 des services en direct le 31 décembre 2002.
- Devenir la porte d'entrée d'Internet pour tous les clients et les intervenants du secteur à la recherche d'information en agriculture et en agroalimentaire au Canada.
- Améliorer le service aux Canadiens et Canadiennes, afin de réaliser l'objectif du gouvernement, qui est d'accroître de 10 p. 100 le taux de satisfaction de la population quant à la qualité du service.

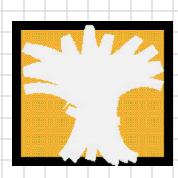
CADRE DE FONCTIONNEMENT

Gérer en vue de l'excellence

Il est essentiel que toutes les composantes du Ministère aient une vision et des objectifs communs pour travailler en équipe avec détermination. La vision commune d'AAC est la suivante : *Une équipe gagnante vouée à l'excellence des exploitations agricoles et des aliments du Canada sur la scène mondiale.* Notre vision témoigne essentiellement de la façon dont le Ministère s'y prendra pour honorer ses engagements envers les Canadiens.

Fondamentalement, le rendement d'AAC repose entre les mains des 5 500 personnes qui constituent ses effectifs d'un océan à l'autre. Le Ministère déploie des efforts considérables pour soutenir ses effectifs, pour jumeler les bonnes gens aux bons outils et pour leur donner des possibilités d'épanouissement personnel qui seront propices à la réalisation de notre vision. Il a conçu des stratégies spécifiques et dynamiques pour poursuivre le travail entamé, et ce, en mettant l'accent sur le recrutement, le maintien en fonction et l'apprentissage continu de ses effectifs compétents.

- Mettre en place des effectifs plus diversifiés et représentatifs capables de répondre à nos besoins opérationnels.
- Consacrer au moins 4 p. 100 du budget salarial à la formation et au perfectionnement des employés.
- Appuyer l'élaboration de plans de carrière personnels pour tous les employés.



OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Nous collaborons avec le secteur, les provinces et les autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur tout en rehaussant les possibilités de développement des collectivités rurales.

SURVOL DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Le secteur d'activité est axé sur l'établissement d'un cadre stratégique polyvalent pour le secteur. Ce cadre vise à :

- rehausser la capacité du secteur agricole et agroalimentaire de maintenir ses avantages concurrentiels sur les marchés canadiens et internationaux;
- faciliter l'adaptation du secteur à une économie en évolution tout en assurant la viabilité sociale et la protection de l'environnement;
- rehausser les possibilités de développement des collectivités rurales.

Le secteur d'activité comporte trois domaines de résultats clés :

- Un cadre stratégique qui englobe les volets suivants :
 - Stabilisation du revenu et gestion des risques
 - Adaptation et changement
 - Analyse et élaboration de politiques
 - Réglementation des marchés
- Collectivités rurales
- Coopératives.

DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS	Budget principal 2000-2001
Cadre stratégique	1 729 945 800
Collectivités rurales	13 053 500
Coopératives	993 700
TOTAL	1 743 993 000

RESSOURCES PAR DRC

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LE SITE INTERNET: http://www.agr.ca/rpp/rppf.html

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Collaborer avec le secteur, les provinces et les autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur tout en rehaussant les possibilités de développement des collectivités rurales.

DRC DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-

2001 et 2002-2003.

ET ENGAGEMENTS

Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

CADRE STRATÉGIQUE : STABILISATION DU REVENU ET DES RISQUES

- Mise en place d'un cadre et de programmes efficaces de sécurité du revenu en vue d'aider à stabiliser le niveau de revenu des agriculteurs et des producteurs canadiens.
 - Comprendre les liens et la complémentarité entre les outils privés et publics de gestion du risque, ainsi que leur utilisation, pour rehausser l'autonomie et la stabilité du secteur.

1 Mettre en oeuvre un nouveau cadre de protection du revenu pour l'exercice 2000-2001.

- ☑ L'ACRA fournira aux producteurs plus d'un milliard de dollars en paiements d'appoint pour les années de stabilisation 1998-1999.
- ☑ En 2000-2001, AAC injectera 500 millions de dollars supplémentaires dans le régime de protection du revenu pour aider les agriculteurs canadiens à gérer les risques des marchés et de la production. Ce volet inclut le Programme spécial d'avances printanières qui vise à aider les agriculteurs à acquitter leurs frais de semis le printemps prochain.
- Grâce au Programme spécial d'avances printanières, qui est déjà mis en oeuvre, les producteurs pourront obtenir jusqu'à 20 000 \$ pour l'achat de semences, etc.
- Au cours des six prochains mois, le gouvernement fédéral travaillera avec les provinces et les associations de producteurs à la conception d'un nouveau programme d'aide en cas de catastrophe.
- Le gouvernement fédéral mise sur des discussions avec les provinces et les associations de producteurs pour concevoir un cadre de protection du revenu à long terme qui répondra aux besoins des producteurs.
- On a apporté des modifications au CSRN afin de permettre un accès plus facile au solde des comptes.

Paire la promotion de stratégies et d'outils de gestion du risque privés, notamment assurer une meilleure disponibilité de produits, une plus grande sensibilisation des producteurs et une meilleure information.

- Mieux faire comprendre les programmes aux producteurs (brochures, matériel de formation, site Web).
- Favoriser la mise au point et la promotion de produits innovateurs pour l'agriculture canadienne (produits dérivés grand public comme les conditions météorologiques et des options de conversion des devises).
- Justifier les avantages, les coûts, la diversification et la spécialisation.

Mener à bien l'évaluation du cadre de protection du revenu, notamment en menant des sondages sur le degré de satisfaction de la clientèle face à la prestation des services et des programmes.

- Au moyen de rapports de suivi, suivre de près la situation du traitement des demandes présentées dans le cadre du CSRN et de l'ACRA ainsi que la prestation des programmes nouveaux ou modifiés (AODR, retrait -20 jours; demandes de participation à l'ACRA - 90 jours, 30 jours en dehors des périodes de pointe).
- Évaluer la capacité des programmes de stabiliser le revenu dans le secteur agricole (participants et nonparticipants), et mesurer la stabilité du revenu.

Mesurer à quel point les producteurs comprennent et utilisent les moyens et les stratégies de marché privés (sondages).

- Recenser le nombre de produits et de stratégies de gestion du risque disponibles par produit et par région.
- Faire rapport sur les avantages et les coûts des stratégies de gestion des risques, notamment de diversification et de spécialisation, de recherche et de développement.

MESURES Comment nous comptons évaluer nos progrès



Résultats prévus

Produits à livrer : engagements qui nous rapprochent de nos objectifs

20

DRG DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

CADRE STRATÉGIQUE : ADAPTATION ET CHANGEMENT

Notre but :

Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

Capacité accrue du secteur de tirer parti des possibilités qui s'offrent sur le marché et prestation d'une aide à ceux qui subissent le contrecoup du cheminement vers une économie de marché.

- Favoriser la mise au point ou l'adaptation ainsi que l'adoption de pratiques exemplaires.
 - ☑ Dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), élaborer des programmes qui favorisent l'utilisation de pratiques exemplaires (p. ex., Programme de l'exploitation agricole écologique, sécurité à la ferme, Programme de co-investissement en R et D), les investissements pour l'exploitation des possibilités qui s'offrent, et des formes organisationnelles d'alliances stratégiques.
 - ☑ Continuer de nouer de solides partenariats avec les conseils d'adaptation sectoriels et les programmes
- Accroître la capacité de croissance des exportations, d'essor du marché intérieur et de commercialisation des fruits de la recherche.
 - ☑ Financer des projets dans le cadre du FCADR dont la portée est plus grande que celle des programmes d'adaptation et qui visent à renforcer le rendement économique du secteur et sa capacité d'adaptation.
- Accroître la productivité et la compétitivité des producteurs en vue de revigorer l'économie rurale et de la diversifier davantage.
 - Mettre l'accent du FCADR sur les six domaines prioritaires suivants : innovation, débouchés commerciaux, protection de l'environnement, salubrité et qualité des aliments, développement rural, mise en valeur des ressources humaines.
 - ▼ Veiller à ce que les programmes offerts aux producteurs les aident à découvrir les ressources et les solutions de rechange qui s'offrent à eux, et à améliorer ou à modifier la direction de leur exploitation agricole (p. ex. le Service de consultation agricole).
- 4 Accroître la capacité de croissance des régions rurales des Prairies.
 - 🗷 Élargir le champ des connaissances et mieux sensibiliser les producteurs en diffusant 28 fiches de renseignements dans les Prairies pour mars 2001.
 - Mieux faire comprendre et adopter les principes de la production à valeur ajoutée et de la diversification aux agriculteurs des Prairies pour le 31 mars 2003.
- Suivre de près le nombre et la description des pratiques exemplaires, des produits, de la technologie, de l'information, de l'investissement et des formes organisationnelles qui ont été élaborés ou adaptés.
 - Nombre et description des méthodes utilisées pour sensibiliser la clientèle ciblée aux outils nouveaux ou adaptés (trousses d'information, conférences, ateliers, etc.)
 - Investissement du secteur et des provinces dans les projets du FCADR.
 - Suivi assuré au moyen de preuves descriptives ou quantitatives :
 - modification du comportement survenue dans le groupe de la clientèle ciblé en raison de la mise en oeuvre d'outils nouveaux ou adaptés.
 - modification de l'autonomie des particuliers ou des organismes.
 - nombre de projets par domaine de résultats.
- Évaluer dans quelle mesure le changement s'est répercuté sur le comportement de ceux qui ont adopté ou appliqué des pratiques exemplaires, des produits, de la technologie, de l'information et des formes organisationnelles nouveaux ou adaptés ou qui ont fait de nouveaux investissements, notamment :
 - augmentation du volume ou de la valeur de la production agricole et agroalimentaire, croissance du volume ou de la valeur de la commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs, hausse du nombre d'emplois, réduction du risque pour les producteurs et les transformateurs.

ET ENGAGEMENTS Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs RÉSULTATS

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Collaborer avec le secteur, les provinces et les autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur tout en rehaussant les possibilités de développement des collectivités rurales.

DRCDOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

CADRE STRATÉGIQUE : ÉLABORATION ET ANALYSE DES POLITIQUES

Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

- Climat d'affaires centré sur la compétitivité et l'autonomie du secteur tout en assurant la viabilité sociale et la protection de l'environnement.
- Capacité de fournir des analyses stratégiques et des conseils opportuns et pertinents pour faire face aux problèmes d'orientation à court, à moyen et à long terme de l'administration fédérale, du Ministère et du secteur.
- Élaborer une stratégie autochtone ministérielle et une stratégie pour les agricultrices et les femmes en milieu rural au cours de 2000-2001.
 - ☑ Finaliser les plans de travail pour février 2000 (collaboration de tous les secteurs d'activité).

2 Élaborer un cadre pour l'évaluation de l'incidence gouvernementale sur la productivité du secteur.

- D'ici 2000-2001, définir une stratégie de gestion de concert avec d'autres directions générales ou ministères en vue de mieux comprendre les liens et l'incidence des politiques pansectorielles sur l'agriculture et le système agroalimentaire.
- Elaborer un processus de suivi des projets qui permettra de mesurer l'effet des analyses et des conseils sur les décisions stratégiques.
- 3 Favoriser la compréhension qu'a AAC de l'implication des citoyens, des consultations menées auprès d'eux et de leur rôle dans l'élaboration des politiques.
 - De concert avec les autres ministères, mettre à jour et élargir les lignes directrices ministérielles sur les consultations d'ici à juin 2000 en vue :
 - de cerner l'incidence des politiques et des programmes sur les Canadiens et les Canadiennes;
 - d'encourager la participation de tous les intervenants clés aux consultations d'AAC (p. ex. Comité consultatif de la protection du revenu agricole);
 - d'entretenir des liens importants;
 - de réduire les chevauchements et la lassitude liée aux consultations.
- 4 Établir et tenir des bases de données et des outils d'analyse qui concourent à la capacité du Ministère de mener des analyses stratégiques et de fournir des conseils opportuns.
 - Améliorer notre compréhension des changements structurels et de leur incidence sur la concurrence et la croissance économique, et de la façon dont le Canada se compare aux États-Unis et à d'autres intervenants clés.
- 6 Établir des prévisions de revenu agricole et mener des études de l'incidence des politiques et des marchés au niveau des exploitations.
 - En collaboration avec les fonctionnaires provinciaux et ceux de Statistique Canada, produire le Recueil de données sur le revenu agricole, la situation financière et l'aide gouvernementale.

1 Suivre les progrès accomplis dans l'élaboration de la Stratégie autochtone et de la Stratégie pour les agricultrices et les femmes en milieu rural par la vérification du respect des échéances prévues par le plan de travail.

- À l'aide d'un processus de suivi des projets, vérifier notre capacité d'influer sur l'évolution des orientations pansectorielles (sondage auprès des partenaires fédéraux).
 - mesurer l'effet de l'analyse et des conseils sur les décisions stratégiques (résultats immédiats, à moyen terme et finals):
 - évaluer l'incidence des consultations sur les politiques et les programmes.

Mesurer notre capacité de produire de l'information exacte et à jour sur le revenu agricole.

• Information financière sur les écarts de revenu agricole, mise à jour annuellement.

RESULTATS ET ENGAGEMENTS Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

MESURES Comment nous comptons évaluer nos progrès

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Collaborer avec le secteur, les provinces et les autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur tout en rehaussant les possibilités de développement des collectivités rurales.

DRG DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

CADRE STRATÉGIQUE: REGLEMENTATION DES MARCHES

- Un cadre réglementaire qui concourt à la compétitivité du secteur tout en assurant un approvisionnement en aliments sains.
- Guider le processus de réforme du transport des grains de façon à ce que les agriculteurs en tirent profit. 🗵 De concert avec Transports Canada, soutenir le processus de façon à mettre en oeuvre un ensemble approprié de modifications qui aboutiront à un régime de transport et de manutention des grains fiable et efficace.
- **2** Cerner les divers aspects de la réglementation et leur incidence sur le secteur.
- 3 Analyser l'incidence sur l'industrie de modifications qui pourraient être apportées :
 - à l'accès aux marchés;
 - à la concurrence interne;
 - à la structure et au rendement du secteur.
- 4 Analyser les options permettant de préserver le cadre de régularisation des marchés au profit des producteurs, tout en respectant les plus récentes décisions de l'OMC.

ET ENGAGEMENT Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

- Suivi annuel de l'incidence des réformes proposées au transport des grains sur l'efficacité et l'efficience du réseau de manutention et de transport des grains.
- Compétitivité et autonomie du secteur.
- Suivre de près l'incidence des changements apportés à la réglementation sur le secteur.
 - Processus de suivi des projets.

Comment nous comptons évaluer nos progrès

DRG DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003. Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

COLLECTIVITÉS RURALES

- Application de politiques, de programmes et de services ministériels qui sont davantage ciblés et plus accessibles aux Canadiens des régions rurales.
- ► Plus grande sensibilisation aux questions rurales au Ministère et chez les autres intervenants.
- À l'échelle du Ministère, répondre de façon directe et opportune aux besoins en information des Canadiens ruraux.
 - Participer aux travaux du Groupe de travail interministériel sur le secteur rural et, par des interventions de qualité, aux activités découlant du Partenariat rural canadien (PRC).
 - ☑ Intégrer les priorités du PRC dans les activités ministérielles à l'intention du monde agricole et rural.
 - Appliquer la « lentille rurale » à l'examen des politiques, des programmes et des services ministériels nouveaux et renouvelés.
- 2 Participer à la planification et à la promotion du Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural.
 - ➤ Faciliter l'accès aux programmes et services du Ministère.
 - Mettre en oeuvre des projets ruraux et des initiatives de partenariat comme ceux qui ont été proposés dans le Rapport au Parlement sur les activités rurales fédérales.

MESURES Comment nous comptons évaluer nos progrès

1 Suivre de près :

- les interventions envers le monde agricole et rural qui découlent du travail de l'équipe de coordination ministérielle des affaires rurales;
- la mesure dans laquelle le Ministère applique la « lentille rurale » (processus de mise en oeuvre interministérielle);
- le degré de sensibilisation des Canadiens des régions rurales aux programmes et services d'AAC (participation à des ateliers, à des conférences, à des symposiums).
- Mesurer jusqu'à quel point les Canadiens ruraux sont satisfaits de la prestation des programmes et des services ministériels (par sondage).

Cadre stratégique fédéral en place pour 2000-2001.

- Meilleur échange d'information avec les ministères fédéraux en vue de mieux faire comprendre le modèle des coopératives.
- Vérifier dans quelle mesure les principaux ministères fédéraux et partenaires comprennent la formule des coopératives.

FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

GÉRER EN VUE DE L'EXCELLENCE : POINTS SAILLANTS

À l'écoute de tous les intervenants :

 Mettre à jour et élargir les processus de consultation auprès des intervenants du secteur agroalimentaire et des autres groupes gouvernementaux en vue de définir des priorités stratégiques, d'élaborer des programmes globaux et de suivre de près l'atteinte des résultats ainsi que la pertinence des niveaux de service offerts.

Réceptivité aux besoins :

- S'assurer de l'intégrité opérationnelle des systèmes critiques d'assurancerécolte, du CSRN et de l'ACRA dans la prestation des services aux clients du secteur.
- Voir à ce que des structures de gestion publique soient en place en vue d'assurer la formation de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé pour la prestation du FCADR.

Préparation pour l'avenir :

• Être à la tête de projets de recherche et d'analyse stratégique au sein du Ministère et coordonner l'intégration des priorités pangouvernementales dans les plans et programmes du Ministère.

Un personnel très productif:

• Motiver, perfectionner et renouveler les effectifs et s'assurer qu'ils sont représentatifs et diversifiés en recrutant de façon dynamique, en faisant preuve d'innovation dans la gestion de la carrière, en développant de façon créative les compétences et en affichant de la transparence dans la dotation en personnel.



RENFORCER LES COLLECTIVITÉS RURALES







Partenariat rural canadien @ http://www.rural.gc.ca

Dans le cadre du Partenariat rural canadien (PRC), le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dirige et coordonne les efforts entrepris par l'ensemble du gouvernement pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes ruraux. Ces efforts entrepris à l'échelle gouvernementale répondent aux défis et aux enjeux propres aux Canadiens ruraux, et ce, par le truchement de projets de partenariat entre les ministères et les organismes fédéraux, les autres paliers de gouvernement et les intervenants du secteur rural.

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

Par l'intermédiaire du Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural, le gouvernement du Canada a défini sa vision du Canada rural : celle de collectivités dynamiques et d'une base de ressources durables qui contribuent à notre identité et à notre prospérité nationales, où les Canadiens ruraux peuvent prendre des décisions éclairées sur leur propre avenir, partager les avantages d'une société et d'une économie mondiales basées sur le savoir, et profiter pleinement de possibilités de développement pour eux-mêmes et leurs collectivités.

Le gouvernement du Canada reconnaît les valeurs et les atouts du Canada rural ainsi que l'apport des régions rurales à l'économie et à l'identité de notre pays. Il entend bâtir un Canada rural où les habitants ont accès aux outils, à l'information, aux compétences, à l'infrastructure et aux services dont ils ont besoin pour maintenir et améliorer leur qualité de vie et pour diversifier et soutenir leurs collectivités.

Par le truchement du Dialogue rural, les citoyens ruraux ont cerné onze priorités qui les préoccupent particulièrement et auxquelles on tente de répondre par l'entremise d'initiatives entreprises à l'échelle du gouvernement. Parallèlement, on applique activement l'approche de la « lentille rurale » aux politiques, aux programmes et aux services fédéraux nouveaux ou renouvelés. On surveille également le rendement des services gouvernementaux consacrés aux questions rurales, rendement dont peuvent prendre connaissance tous les Canadiens en consultant le Rapport au Parlement sur les activités rurales fédérales.

On organise des activités de prise de contact avec les collectivités pour faciliter l'accès aux renseignements sur les programmes et les services fédéraux tandis qu'on s'attache à mettre à l'essai, par le biais de projets pilotes, de nouvelles approches destinées à résoudre les problèmes et les préoccupations liés au développement des collectivités rurales.

On prévoit également tenir, en avril 2000, une Conférence rurale nationale pour donner l'occasion aux Canadiens des régions rurales et éloignées de partager les initiatives et les expériences des citoyens, souligner les engagements et les réalisations du gouvernement et trouver des solutions communes pour résoudre les questions en suspens.

LEADERSHIP DU CANADA RURAL

Vingt-huit ministères et organismes travaillent main dans la main sous l'égide du Partenariat rural canadien pour offrir aux Canadiens ruraux un réseau efficace de programmes et de services :

- Affaires indiennes et du Nord canadien
- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence des douanes et du revenu du Canada
- · Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Bureau du Conseil privé
- Citoyenneté et Immigration Canada
- Commission canadienne du tourisme
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Développement des ressources humaines Canada
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Environnement Canada
- Finances Canada
- Gendarmerie royale du Canada

- Industrie Canada
- Iustice Canada
- Ministère de la Défense nationale
- Patrimoine canadien
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada
- Santé Canada
- Secrétariat du Conseil du Trésor
- Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Société canadienne des postes
- Société du crédit agricole
- Statistique Canada
- Transports Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Dans chaque province et territoire, le gouvernement fédéral a établi une équipe rurale qui assure la liaison avec les ministères provinciaux et territoriaux et les partenaires ruraux dans le but de fournir des occasions de collaboration et de partenariat à l'échelle locale.

RÉSULTATS PRÉVUS

- Connaissance accrue des questions rurales au sein du gouvernement et parmi les autres intervenants.
 - Des politiques, des programmes et des services gouvernementaux qui répondent mieux aux besoins des Canadiens ruraux et qui sont plus faciles d'accès pour ces derniers.

PLANS ET STRATÉGIES

Élaborer et mettre en oeuvre, d'un bout à l'autre du gouvernement, le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural.

- Améliorer l'accès aux programmes et aux services fédéraux.
- Raffiner et promouvoir l'application de la lentille rurale aux initiatives gouvernementales nouvelles ou renouvelées.
- Mettre en oeuvre des initiatives rurales horizontales, par exemple, les projets pilotes du PRC.
- Poursuivre le Dialogue rural lors de la Conférence rurale nationale de Magog (Québec) et comme il est énoncé dans le Rapport au Parlement sur les activités rurales fédérales.

Pour plus d'information, le lecteur peut consulter le site suivant : http://www.rural.gc.ca

RENFORCER LES COLLECTIVITÉS RURALES — MESURER NOS RÉSULTATS

Améliorer la coordination à l'échelle gouvernementale pour répondre aux besoins du Canada rural.

- Mesure dans laquelle le gouvernement applique la lentille rurale.
- Mesure dans laquelle le gouvernement maintient le dialogue avec les Canadiens ruraux.
- Mesure dans laquelle les Canadiens ruraux connaissent les programmes et les services des ministères.
- Mesure dans laquelle les partenaires du gouvernement connaissent les enjeux ruraux.

CROISSANCE DES MARCHÉS



OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ:

Le secteur d'activité Croissance des marchés d'AAC collabore avec tous ses partenaires dans le but d'améliorer la compétitivité; d'améliorer et d'assurer l'accès aux marchés; d'aider le secteur agricole et agroalimentaire à exploiter les débouchés qu'offrent les marchés canadiens et étrangers, principalement ceux des produits agricoles transformés; et d'accroître les investissements nationaux et internationaux dans le secteur.

SURVOL DU SECTEUR D'ACTIVITÉ:

Le secteur d'activité *Croissance des marchés* cherche à garantir et à améliorer notre accès aux marchés afin de permettre aux clients du secteur d'exploiter les débouchés commerciaux, en particulier pour les produits agricoles transformés, sur les marchés nationaux et étrangers. Il met également l'accent sur la création de nouveaux débouchés pour faire en sorte que le secteur agricole et agroalimentaire canadien soit plus réceptif à la demande des marchés et aide l'industrie à attirer de nouveaux investissements en favorisant un meilleur climat propre à accroître notre capacité de fournir des produits concurrentiels à l'échelle mondiale. Le secteur d'activité compte trois domaines de résultats clés : Accès aux marchés, Développement des marchés et Investissement.

DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS	Budget principal 2000-2001
Accès aux marchés	14 650 684
Développement des marchés	161 923 293
Investissement	9 725 023
TOTAL	186 300 000

RESSOURCES PAR DRC

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LE SITE INTERNET: http://www.agr.ca/rpp/rppf.html

DRCDOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

Notre but :

Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

ENGAGEMENTS

Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

ACCÈS AUX MARCHÉS

Accès amélioré et plus sûr aux marchés internationaux et réduction des obstacles au commerce intérieur.

Négociation d'accords commerciaux :

- Créer de nouveaux débouchés ou accroître les débouchés existants pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens:
 - № Négociation et mise en oeuvre efficace d'accords commerciaux multilatéraux, bilatéraux et régionaux.
 - Définition des priorités commerciales et des enjeux du gouvernement et de l'industrie par l'entremise du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) et d'autres forums de consultation.

Promotion des intérêts commerciaux du secteur agroalimentaire canadien :

- Paire valoir les intérêts du secteur par le truchement des accords et des organismes commerciaux existants :
 - Respect des obligations internationales de la part de nos partenaires commerciaux.
 - Prestation de conseils à l'industrie et aux décideurs sur les droits et les obligations du Canada.
 - Protection de l'accès du Canada aux marchés par la défense des droits de notre pays dans le cadre des accords commerciaux.
 - 🖾 Formation de solides alliances avec les pays membres qui partagent un grand nombre des objectifs du Canada, afin de défendre les priorités canadiennes au sein des organisations internationales, notamment l'OMC, l'APEC, l'OCDE, le Groupe de Cairns et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
 - Maintien de la réforme du commerce agricole au premier plan dans les programmes d'action des organisations internationales.
 - Marcha Promotion d'une approche reposant sur des principes scientifiques valables pour toutes les mesures réglementaires qui touchent le commerce des produits alimentaires primaires et transformés.
 - Appui à la normalisation internationale par sa participation aux travaux du Comité de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce.
 - 🖂 Collaboration interministérielle en vue de faire progresser le programme d'action humanitaire à l'échelle internationale en aidant les pays en développement membres de la FAO et de l'IICA à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

Suppression des obstacles au commerce intérieur et extérieur :

- Réduction et suppression des obstacles au commerce sur les marchés extérieurs en recourant aux procédures de règlement des différends, au besoin.
 - ☑ Élimination des obstacles techniques et autres entraves au commerce international et interprovincial.
 - Mise en oeuvre et interprétation des accords commerciaux à la lumière soit des procédures internationales de règlement des différends, soit de discussions bilatérales.

Comment nous comptons évaluer nos progrès

Valeur monétaire et volume estimatifs de l'amélioration et du maintien de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens qui découlent des efforts déployés dans le domaine de résultats clés.

30

DRC DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

Notre but :

Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Contribution à l'augmentation des ventes intérieures et extérieures de produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

Élaboration et gestion d'une approche stratégique de partenariat entre le fédéral, les provinces et le secteur face aux marchés extérieurs :

- Coordonner l'approche fédérale-provinciale-sectorielle.
 - Mise en oeuvre du Plan d'activités d'Équipe Canada inc. (ECI).
 - 🗷 Élaboration annuelle de la Stratégie canadienne pour le commerce international, volet agriculture, aliments et boissons, de concert avec le Conseil fédéral-provincial de développement des marchés et le Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire.

Prestation de programmes et de services qui visent à promouvoir la croissance des marchés intérieurs et extérieurs pour les produits et les entreprises du Canada :

- Rendre les clients régionaux et nationaux plus réceptifs à la demande des marchés nationaux et internationaux.
 - Prestation d'information et d'analyses sur les marchés nationaux et internationaux.
 - 🗷 Coordination d'une stratégie fédérale pour le secteur naissant des utilisations agricoles non alimentaires dans le contexte des produits à utilisation industrielle.
 - M Offre de services consultatifs aux clients afin d'accroître leur capacité de répondre aux besoins en matière d'exportation grâce aux activités du Service d'exportation agroalimentaire (SEA), à titre de partenaire à part entière
 - Prestation d'une aide aux associations régionales et nationales en vue de l'élaboration de stratégies à long terme pour les marchés extérieurs dans le cadre du nouveau Programme de commerce agroalimentaire.
- 3 Améliorer les relations commerciales et faire valoir que le Canada est un fournisseur fiable de produits de haute qualité.
 - 🗷 Élaboration de stratégies à l'intention des missions commerciales au pays et à l'étranger, coordination de celles-ci et participation aux grandes expositions internationales et autres activités de promotion.
- 4 Appuyer la commercialisation des produits agricoles et alimentaires primaires.
 - ▶ Prestation d'une aide aux producteurs pour qu'ils optimalisent leurs débouchés.
 - Contribution à une commercialisation efficace des produits agricoles et alimentaires primaires.
 - 🗷 Recours accru aux programmes de commercialisation agricole (c.-à-d. le Programme des paiements anticipés et le Programme de mise en commun des prix), appliqués de manière à réduire les risques et la responsabilité financière.

Facilitation de la résolution des difficultés auxquelles se bute le secteur pour améliorer sa compétitivité :

- 🌀 Favoriser une meilleure gestion du circuit d'approvisionnement (du producteur, au transformateur, au détaillant et au
 - 🖂 Définition d'objectifs communs d'intérêt mutuel chez les organismes d'agriculteurs, de transformateurs d'aliments et de distributeurs.
- 6 Favoriser la formation d'alliances stratégiques.
 - Amélioration des alliances horizontales et verticales entre les entreprises et les associations.
- **7** Améliorer les relations entre le Ministère et le secteur agricole et agroalimentaire.
 - Meilleure représentation dans les différentes activités tenues avec le secteur, notamment les réunions annuelles d'associations, les conférences et les réunions de haut niveau.

Coordination d'une approche stratégique intégrée État-industrie à l'égard du commerce électronique dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien :

- 8 Promouvoir le commerce électronique auprès du secteur agricole et agroalimentaire canadien.
 - 🖂 Facilitation de l'apport de changements aux politiques et à la réglementation qui permettront d'améliorer le climat
 - Meilleures sensibilisation et compréhension du commerce électronique, notamment des possibilités et des défis qu'il comporte à l'échelle mondiale.
 - 🗷 Prestation d'une aide aux associations nationales et régionales en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de plans stratégiques pour divers sous-secteurs et de l'exécution des projets de commerce électronique.

Valeur monétaire et volume estimatifs de nouveaux débouchés commerciaux qui découlent des efforts déployés dans le domaine de résultats clés.

Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

SURE Comment nous comptons évaluer nos progrès П

DRG DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

Notre but: Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

ET ENGAGEMENTS

Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

INVESTISSEMENT

Contribution à l'accroissement de la capacité de fournir des produits agricoles et agroalimentaires canadiens concurrentiels.

Mise en oeuvre d'une approche stratégique à l'égard de la promotion et de la conservation des investissements (étrangers et nationaux), de façon à appuyer Équipe Investissement Canada :

- 1 Mettre en oeuvre l'approche stratégique.
 - 🖂 Coordination des activités d'investissement par le biais du Comité directeur fédéral-provincial, conformément à la Stratégie fédérale-provinciale d'investissement dans le secteur agroalimentaire.
 - 🗷 Coordination de l'approche fédérale à la promotion des investissements grâce à l'élaboration d'une stratégie fédérale d'investissement dans le secteur agroalimentaire et à la mise sur pied d'une Table ronde de l'agroalimentaire qui sera formée de hauts fonctionnaires des ministères touchés.

Mise en oeuvre d'une approche intégrée du gouvernement et de l'industrie en vue d'accroître la capacité d'approvisionnement du secteur agricole et agroalimentaire sur les marchés intérieurs et extérieurs :

- Accroître la compétitivité, la productivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien.
 - Meilleure compréhension de la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien et des défis auxquels il fait face sur le marché mondial.
 - Définition des aspects stratégiques (politiques) et réglementaires qui pourraient permettre d'améliorer le climat des affaires pour les investisseurs et facilitation du règlement des difficultés qui s'y rattachent.
- Permettre aux secteurs nouveaux et en émergence de prospecter et d'exploiter de nouveaux débouchés.
 - Elaboration et mise en oeuvre de plans d'activités stratégiques pour les sous-secteurs.
 - Promotion de nouveaux produits et de nouvelles technologies; adoption de nouveaux modes de fonctionnement; plus grande facilité d'accès à des facteurs de production agricole à prix concurrentiels.

Prestation de programmes et de services qui visent à accroître la capacité du Canada d'attirer et de conserver des capitaux, des technologies et des marchés :

- A Faciliter l'injection et la conservation de nouveaux investissements d'origine tant canadienne qu'étrangère.
 - 🗷 De concert avec nos partenaires provinciaux et nos bureaux à l'étranger, établissement de listes d'entreprises, par ordre de priorité, pour le Programme de jumelage des sous-ministres avec des pays, pour les visites d'entreprises par les bureaux à l'étranger et d'autres intervenants et pour les PME prêtes à conclure des alliances avec des partenaires nationaux ou des entreprises internationales.
 - 🖂 Adoption d'une approche « portefeuilliste » pour répondre aux demandes de renseignements d'entreprises sur des enjeux, des possibilités et des obstacles particuliers en matière d'investissement, de concert avec nos partenaires des provinces et des autres ministères fédéraux, notamment en recourant à des « équipes d'intervention rapide » pour s'attaquer à des enjeux particuliers.
 - 🖂 Combler les écarts entre une technologie avancée réalisable à mettre au point et une technologie commercialement rentable, notamment en sensibilisant davantage les investisseurs éventuels à la capacité de recherche du Canada et en favorisant les partenariats.
- **5** Mieux faire connaître le Canada comme destination de choix pour les investissements.
 - 🗷 Élaboration et diffusion d'information visant à détruire les mythes et à mieux faire connaître le potentiel du Canada.

Facilitation de la formation d'alliances entre les entreprises nationales ainsi qu'entre les entreprises canadiennes et étrangères de façon à améliorer l'accès aux capitaux, aux technologies et aux marchés :

- 6 Favoriser la conclusion de nouvelles alliances et améliorer l'accès aux capitaux.
 - 🗷 Coordination d'événements permettant aux entreprises de se rencontrer et d'envisager la possibilité de conclure des
 - 🗷 Recourir davantage au Programme de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative.

MESURES Comment nous comptons évaluer nos progrès

Valeur monétaire estimative d'un investissement et capacité accrue d'approvisionnement du secteur qui découlent des efforts déployés dans le domaine de résultats clés.

32

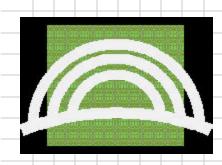
CROISSANCE DES MARCHÉS

GÉRER EN VUE DE L'EXCELLENCE : POINTS SAILLANTS

- À l'écoute de tous les intervenants :
 - Continuer de consulter nos intervenants afin de pouvoir réagir rapidement et efficacement à tout nouveau développement relatif à la prochaine ronde de négociations de l'OMC sur l'agriculture.
- Réceptivité aux besoins:
 - Créer un marché électronique en ligne pour offrir aux entreprises canadiennes et étrangères une vaste gamme de services et de renseignements.
- Préparation pour l'avenir :
 - Élaborer, en consultation avec nos partenaires, une « approche intégrée de développement sectoriel » qui tienne compte des besoins de la gestion du processus d'approvisionnement.

Denise Boudrias Responsable **CROISSANCE** DES MARCHÉS

INNOVATIONS POUR UN AVENIR DURABLE



OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Travailler avec l'industrie et d'autres partenaires à appuyer les efforts que déploie le secteur agricole et agroalimentaire pour mettre au point et offrir des produits et des procédés concurrentiels dans le respect de l'environnement.

SURVOL DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Le secteur d'activité *Innovations pour un avenir durable* comprend les activités de recherche et de développement ainsi que de transfert de technologie d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il englobe également la participation directe du secteur agricole et agroalimentaire aux programmes et services d'AAC qui visent à conserver et à gérer les ressources agricoles. Il s'attache surtout à mieux comprendre les aspects environnementaux qui touchent le secteur et à favoriser la mise au point de technologies et de pratiques appropriées qui concourront à protéger à long terme l'environnement en agriculture. En outre, on cherche à mieux intégrer les aspects environnementaux et économiques dans l'élaboration des politiques et des programmes au Ministère. La Direction générale de la recherche, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) et le Bureau de l'environnement de la Direction générale des politiques collaborent constamment avec les provinces, les universités, les collectivités rurales et le secteur privé à poursuivre activement les objectifs du secteur d'activité.

DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS	Budget principal 2000-2001
Innovation	272 400 161
Utilisation durable des ressources	59 704 800
Politiques et prise de décisions intégrées	1 457 800
TOTAL	333 562 761

RESSOURCES PAR DRC

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LE SITE INTERNET : http://www.agr.ca/rpp/rppf.html

INNOVATION

Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

ENGAGEMENTS

- Mise au point, disponibilité et adoption accrues de produits, de procédés et de pratiques qui concourent à la compétitivité et au développement durable.
- 1 Mise au point, disponibilité et adoption accrues de produits, de procédés, de pratiques et de technologies qui protègent les sols, l'eau, la qualité de l'air et les ressources génétiques.
 - La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'exploitation du potentiel des sols agricoles comme puits pour le dioxyde de carbone sont une priorité qui se rattache aux engagements contractés par le Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto.
 - Dans la foulée de la Stratégie de gestion de l'environnement des élevages porcins (SGEEP), nous concentrerons maintenant nos travaux de recherche sur d'autres façons de gérer le fumier du bétail.
 - 🗷 Participer à la conservation de la diversité biologique en agriculture et à son utilisation durable, dans le cadre du plan d'action pour la biodiversité en agriculture.
 - AAC a touché 17 des 55 millions de dollars que le gouvernement fédéral a accordés à la recherche génomique; il s'en servira pour intensifier ses activités en cartographie génomique et en recherche sur les fonctions de gènes importants.
 - Mener à bien l'évaluation de la technologie de cryopréservation pour la conservation de cultures fruitières dans une banque de gènes d'espèces clonales.
- Mise au point et adoption de nouvelles variétés végétales qui résistent mieux au stress, donnent de meilleurs rendements et sont de meilleure qualité (qui possèdent notamment des paramètres de qualité permettant de tirer parti de nouveaux créneaux et d'adopter de nouveaux systèmes de protection et de production de cultures qui sont propices au respect de l'environnement).
 - ☑ Identifier les sources de résistance à la maladie fongique Fusarium graminearum.
 - Accentuer les travaux de recherche et de développement qui visent à répondre à la demande à la consommation d'aliments sains et de qualité. À titre d'exemples concrets, mentionnons l'augmentation de la force du blé dur et l'huile de canola dotée de nouveaux profils d'acides gras.
 - 🗷 La cécidomyie du blé est un ravageur important dans les Prairies. De vastes recherches visent à mettre au point des agents efficaces de lutte biologique.
- Sexécution de recherches sur les technologies de production animale dans les domaines suivants: bien-être des animaux et aspects environnementaux; nouveaux systèmes et pratiques de production et techniques de reproduction qui visent à améliorer la productivité animale; qualité et salubrité des produits; réduction des coûts de production; mise au point de produits à valeur ajoutée.
 - Mettre au point des outils et des pratiques de gestion qui visent à améliorer le bien-être des animaux et leur comportement.
 - Mettre au point de nouvelles technologies pour remplacer les antibiotiques ajoutés aux aliments pour animaux.
 - 🗷 Poursuivre les projets concertés comme les excellentes activités AAC-Alberta qui visent à améliorer l'efficacité de la production de boeuf à l'aide des fourrages.
- Adoption de nouveaux produits, procédés et technologies alimentaires et non alimentaires à valeur ajoutée, notamment les nutraceutiques et l'agriculture moléculaire.
 - 🖂 Mettre au point des technologies pour appuyer la mise en place d'un système d'approvisionnement en aliments sains de l'éleveur au consommateur qui se fonde sur le système HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques).
 - On attache beaucoup d'importance aux recherches sur l'utilisation des plantes cultivées en vue de produire des composés thérapeutiques qui amélioreront la santé humaine.
 - Élargir notre capacité de recherche alimentaire en inaugurant les nouvelles installations de recherches sur les aliments de Guelph (Ontario). Ces installations abriteront une nouvelle usine pilote d'étude sur les agents pathogènes.
- Rehausser le degré de concertation entre le secteur, les administrations provinciales, les universités, les autres pays et le Ministère dans le domaine de la recherche.
 - 🖂 Continuer les recherches concertées en agriculture et en agroalimentaire par le truchement du Programme de coinvestissement en R et D. Pour mieux poursuivre cet objectif, nous concluons des protocoles d'entente avec les provinces, les universités et les autres pays, ce qui nous permet de rationaliser nos priorités et d'éviter le double emploi.

Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

Rendement de l'investissement (RDI)

Les études sur le RDI dans la recherche menée dans des secteurs précis de production prouvent la rentabilité des ressources investies.

Programme de co-investissement en R et D

On mesure le degré de réussite d'après les contributions du secteur et le nombre de projets menés à bien.

MESURES comment nous comptons

evaluer nos progrès

DR(• DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

Notre but: Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

- Adoption et utilisation accrues de systèmes durables de gestion des terres et de l'eau qui assureront une plus grande sécurité économique.
- 🚺 Des terres marginales productives et saines dans les Prairies : gestion durable des terres et productivité des bestiaux.
 - Maintenir dans un état bon à excellent au moins 75 p. 100 des parcours indigènes des pâturages collectifs de l'ARAP.
 - 🗖 Caractériser les écosystèmes naturels en effectuant l'inventaire physique de neuf pâturages par année.
 - 🖾 Maintenir la contribution de l'ARAP en surfaces herbagères à l'intention de la clientèle à une moyenne variant de 90 à 110 p. 100 de la capacité de charge à long terme.
- 2 De l'eau en quantité et en qualité plus grandes dans les Prairies rurales.
 - 🗷 Trouver des sources sûres d'approvisionnement en eau et étudier des façons pratiques de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau en milieu rural.
 - 🗷 Avoir accès à des sources sûres et fiables d'approvisionnement en eau pour les résidants ruraux et les entreprises agricoles,
 - Brancher 4 200 résidants ruraux, 10 000 bestiaux et 15 entreprises locales à des sources d'approvisionnement en eau, et ce, tous les ans au cours de chacune des trois prochaines années.
 - Continuer de mettre des sources fiables d'approvisionnement en eau à la disposition de plus de 500 producteurs qui irriguent (plus de 18 000 ha) et de l'eau brute à la disposition de cinq collectivités rurales (plus de 19 000 personnes) dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan.
 - D'ici au 31 mars 2003, étudier les technologies nouvelles et naissantes (et en faire la démonstration) qui permettent de remettre efficacement en état les puits et d'en soutenir l'infrastructure.
 - Mettre au point et appliquer la technologie qui permet de traiter l'eau de mauvaise qualité en milieu rural; à cette fin :
 - D'ici au 31 mars 2001, établir une norme pour la conception d'un mécanisme d'aération à l'énergie solaire des réservoirs de stockage de l'eau en surface en vue de sa distribution aux résidants ruraux partout dans les Prairies.
 - D'ici au 31 mars 2002, déterminer la mesure dans laquelle les niveaux variables de la qualité de l'eau influent sur les gains de poids des bovins, et faire rapport à ce sujet.
 - Mieux sensibiliser les intéressés aux nouvelles technologies qui améliorent la qualité et l'alimentation en eau de surface et souterraine et en faciliter l'adoption; à cette fin :
 - Rehausser le degré de sensibilisation à des modèles appropriés de dispositifs d'aération pour les réservoirs de stockage de l'eau en surface en diffusant de l'information à 500 résidants ruraux au plus tard le 31 mars 2001.
- Amélioration de la qualité des terres dans les Prairies rurales : adoption de pratiques durables, gestion durable de l'irrigation et préparation d'information.
 - Déterminer ce qu'est une utilisation durable des ressources en sol et en eau et en faire la promotion.
 - Mieux sensibiliser aux pratiques agricoles durables et en faciliter l'adoption.
 - Voici quelques exemples : systèmes d'agriculture de précision, revigorisation des peuplements de plantes fourragères, plantation d'arbres et gestion des résidus de récoltes.
 - D'ici au 31 mars 2001, protéger 15 000 hectares de sol sensible à l'érosion et favoriser la séquestration de 400 000 tonnes de carbone en incitant les agriculteurs à planter des brise-vent de champ.
 - Mettre au point des technologies et des pratiques d'irrigation qui sont propices à l'environnement et en faire la
 - D'ici au 31 mars 2001, mettre au point de nouvelles technologies et pratiques dans les districts d'irrigation qui permettront d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau et de l'irrigation dans les Prairies.
 - D'ici au 31 mars 2001, diffuser de l'information et faire des démonstrations de pratiques efficientes et écologiques d'irrigation et d'utilisation de l'eau dans environ 2 400 fermes d'irrigation.
 - Mettre au point des bases de données sur la gestion des ressources qui concourront à l'utilisation responsable des
 - D'ici au 31 mars 2002, mettre sur pied une base de données sur l'utilisation et la gestion des terres à l'échelle des Prairies à laquelle pourront accéder tous les bureaux de district et qui aidera les producteurs agricoles, les municipalités et les entreprises rurales à évaluer les terres qui se prêtent le mieux aux diverses possibilités de développement à venir.
 - Mener une étude de réalité de terrain sur les rotations de cultures, les pratiques culturales et les niveaux de résidus de paille après les semis de printemps dans 5 000 champs (environ 800 000 acres) en vue de mener à bien une analyse de tendances dans l'utilisation actuelle des terres dans les Prairies.
 - Pourcentage de terres indigènes des pâturages collectifs de l'ARAP dont l'état est coté bon à excellent. Nombre de mois (unités) offerts annuellement aux clients des pâturages de l'ARAP.
- 2 Amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'eau en milieu rural pour le secteur agricole et agroalimentaire.
- 3 Degré d'adoption des pratiques de gestion durable par les agriculteurs dans le secteur agricole et agroalimentaire.

ET ENGAGEMENTS Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

ESURE Comment nous comptons évaluer nos progrès

DRCDOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

POLITIQUES ET PRISE DE DÉCISIONS INTÉGRÉES

Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

> Prise en compte des facteurs économiques et environnementaux dans les processus décisionnels du Ministère, du secteur, des collectivités et des particuliers.

ET ENGAGEMENTS Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

- 1 Mise en oeuvre d'un cadre stratégique agroalimentaire qui est respectueux de l'environnement.
 - 🖾 Coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre de la deuxième génération de la Stratégie du Ministère pour un environnement durable en agriculture (SDD II). Cette version sera élaborée pour le 31 décembre 2000 et mise en oeuvre sur une période de trois ans, la totalité des engagements étant honorée d'ici le 31 décembre 2003.
 - 🖾 Grâce à un financement de 1,3 million de dollars provenant du FCADR, une stratégie de gestion de l'environnement en élevage des bestiaux sera formulée en consultation avec le secteur d'ici le 31 mars 2003.
 - Poursuite de la collaboration avec le secteur agricole et agroalimentaire en vue de définir, d'élaborer, de mettre à l'épreuve et de mettre en oeuvre des solutions de rechange au bromure de méthyle, substance qui amincit la couche d'ozone.
 - ☑ Pour le 31 mars 2001, élaborer un cadre stratégique sur la gestion des substances toxiques (CSGST).
 - Pour le 31 mars 2001, en collaboration avec les partenaires du secteur, élaborer et mettre en oeuvre un programme de prix et de reconnaissance de trois ans à l'égard des activités d'intendance à la ferme qui favorisent la conservation des habitats fauniques.
 - Pour le 31 mars 2001, collaborer avec le secteur à ériger la base de connaissances sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuable à diverses pratiques agricoles.
 - ☑ Collaborer avec les partenaires du secteur à mieux sensibiliser les producteurs aux émissions de GES et favoriser l'intégration de la réduction des GES dans les pratiques écologiques exemplaires d'ici à mars 2003.
- 2 Prestation d'information en vue de soutenir la prise de décisions sur le développement d'un environnement durable en agroalimentaire.
 - Prouver l'utilité des 14 indicateurs agro-environnementaux du Ministère et en démontrer l'application.
 - Coordonner les rapports annuels d'évaluation de l'environnement dont font l'objet les politiques et les programmes agricoles du Ministère.
 - Nour le 31 mars 2001, préparer un guide qui traitera de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) de 1999.
 - ☑ Pour le 31 mars 2001, accroître la capacité de modélisation pour l'analyse des politiques concernant les émissions de GES.

- Mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable (SDD) d'AAC.
- Application des indicateurs agro-environnementaux mis au point par AAC.

INNOVATIONS POUR UN AVENIR DURABLE

GÉRER EN VUE DE L'EXCELLENCE : POINTS SAILLANTS

Même si notre secteur d'activité s'intéresse à tous les éléments qui concourent à faire d'AAC l'« organisme le plus performant au pays », nous avons décidé de nous concentrer dans les trois domaines suivants :

Préparation pour l'avenir :

• Raffiner notre structure de planification et de rapport et adopter les meilleures pratiques à cet égard.

À l'écoute de tous les intervenants :

Améliorer la rétroaction envers nos intervenants pour leur faire savoir que nous tenons compte de leurs préoccupations et améliorer la communication entre les directions générales et les ministères pour mieux gérer les dossiers horizontaux complexes.

Réceptivité aux besoins:

S'adapter aux influences externes et à notre personnel.

Bernie Sonntag Co-responsable Co-responsable



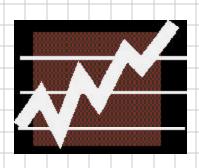






INNOVATIONS POUR UN AVENIR DURABLE

SAINE GESTION DU MINISTÈRE



OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

AAC cherche à devenir le ministère le plus performant de tout le gouvernement fédéral. Depuis quelques années, le Ministère a beaucoup travaillé pour jeter les fondations qui allaient lui permettre d'atteindre ce but et a créé une série de composantes pour guider nos efforts : être à l'écoute de nos partenaires, tant internes qu'extérieurs; renforcer les capacités de leadership des gestionnaires; être prêt pour l'avenir grâce à une planification intégrée, nous assurer de disposer de l'information qui soutient l'excellence; encourager le développement d'une main-d'oeuvre très productive; et être un organisme

responsable capable de réagir rapidement à des façons de faire nouvelles et plus efficaces par la mesure de nos résultats.

Chaque année à AAC, nous évaluons nos progrès vers l'atteinte de la vision du sous-ministre de faire d'AAC un organisme parmi les plus productifs. La « vérification de la vision » fournit à un échantillon représentatif d'employés une tribune ouverte pour évaluer et discuter les forces actuelles du Ministère et ses possibilités d'accélérer le rythme des progrès vers l'excellence. La vérification de la vision aide la haute direction à concentrer ses efforts sur les domaines qui préoccupent l'ensemble des employés et elle permet au Ministère de comparer et suivre ses progrès avec le temps.

SURVOL DU SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Le secteur d'activité « Saine gestion du Ministère » (SGM) est axé sur la promotion et le soutien d'une saine gestion au sein du Ministère. À AAC, « saine gestion » signifie que toutes les ressources que les contribuables canadiens ont confiées au Ministère - humaines, physiques, financières et intellectuelles - sont réparties et utilisées pour atteindre les objectifs fixés de la façon la plus efficace et productive possible.

Le secteur d'activité comprend quatre domaines de résultats clés : une orientation ministérielle partagée; un effectif motivé, représentatif et très productif; un environnement propice au travail qui fournit les outils permettant de mener à bien ses tâches; un organisme qui s'améliore continuellement.

DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS	Budget principal 2000-2001
Directions générales d'état-major	55 720 597
TOTAL	55 720 597

RESSOURCES PAR DRC

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LE SITE INTERNET : http://www.agr.ca/rpp/rppf.html

DRCDOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

ORIENTATION MINISTÉRIELLE PARTAGÉE

Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

RÉSULTATS ET ENGAGEMENTS

Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

Les employés et le public comprennent l'orientation ministérielle.

1 Plans d'activités intégrés pour ajouter de la valeur au secteur.

- ☑ Continuer d'adapter les ressources pour soutenir la réalisation des objectifs du Ministère.
- S'assurer que toutes les pressions financières sont maîtrisées par le biais du processus de planification des activités (cycle de gestion) après l'approbation des plans.
- Amener le secteur à s'engager dans l'élaboration des plans des secteurs d'activité.

2 Un plan de communications ministériel efficace et stratégique.

- ☑ Continuer à fournir le soutien en matière de communications aux quatre secteurs d'activité d'AAC.
- ☑ Élaborer un plan stratégique général « convivial » à distribuer à l'interne et à l'externe.
- Mieux faire connaître la vision du Ministre ainsi que les priorités ministérielles aux intéressés.
- Augmenter la sensibilisation aux plans et aux priorités d'AAC par le biais des programmes suivants :
 - Programme de communications rural;
 - Programme de communications régional;
 - Programme d'expositions ministériel;
 - Programme de relations avec les médias.
- Meilleures communications ministérielles internes.

3 Les employés comprennent de quelle façon ils contribuent aux activités du Ministère.

- Utiliser la trousse des gestionnaires pour le dialogue sur l'excellence afin d'augmenter le nombre d'employés au courant de l'orientation d'AAC et de la façon dont ils contribuent aux activités du Ministère.
- Quantifier les résultats obtenus à partir de la vérification de la vision effectuée par la Direction générale de l'examen des programmes et fixer une base de référence pour mesurer les progrès réalisés par le Ministère.

4 Leadership

- Les gestionnaires comprennent et mettent en pratique les valeurs et l'éthique d'AAC.
- Les gestionnaires mettent en pratique un cadre de perfectionnement des gestionnaires fondé sur les valeurs d'ici au 1^{er} avril 2001.

- 1 Évaluer les progrès au moyen de consultations auprès des employés et des clients.
- 2 Rapport au CGM sur les résultats du plan de communications stratégique du Ministère.
- Résultats de l'examen planifié des communications internes. Analyse des résultats de la vérification de la vision du SM. Résultats des sondages auprès des employés (dans l'ensemble de la fonction publique et à l'interne) et des résultats d'autres consultations effectuées auprès d'employés.
- 4 Évaluer les progrès par rapport aux priorités du CGM établies à partir des vérifications des capacités.

DRG DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

UN EFFECTIF MOTIVÉ, REPRÉSENTATIF **ET TRÈS PRODUCTIF**

Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

ENGAGEMENTS

- AAC est un employeur de choix.
- AAC se dote d'un effectif diversifié et représentatif qui correspond à ses besoins professionnels.

Un effectif qui correspond de très près à la disponibilité des membres des groupes désignés au sein de la population canadienne active.

- Atteindre les objectifs fixés par le Ministère en matière de recrutement, de perfectionnement et de maintien en poste pour les groupes visés par l'équité en matière d'emploi d'ici au 31 mars 2002.
- D'ici au 1^{er} avril 2001, mettre en oeuvre le nouveau cadre ministériel de la politique relative aux aménagements et de gestion des incapacités.
- ☑ D'ici au 31 décembre 2000, tous les gestionnaires et les conseillers en ressources humaines auront suivi une formation sur la diversité; les nouveaux gestionnaires la suivent dans l'année suivant leur nomination.
- Mettre en oeuvre le programme « Un effectif diversifié en milieu de travail » d'ici à septembre 2000.

2 Un effectif qui possède les connaissances et les compétences nécessaires pour produire les résultats escomptés.

- ☑ Engager au moins 4 % du budget salarial pour la formation et le perfectionnement des employés.
- 🗷 Concevoir et mettre en oeuvre un processus de détermination des aptitudes et compétences pour adapter la formation des employés aux besoins organisationnels prévus.
- 🗷 Établir des plans de relève pour tous les postes clés au sein du Ministère d'ici au 1er avril 2001.
- ▶ Programmer une formation linguistique pour les employés EX d'ici au 31 mars 2003.

3 Un milieu de travail qui incite tous les employés à donner leur plein rendement et leur permet de le faire.

- 🗵 Soutenir l'élaboration des plans de carrière personnels pour tous les employés qui le désirent d'ici au mois de juin 2000.
- ☑ D'ici au 1^{er} avril 2001, améliorer la satisfaction des employés nommés pour une période déterminée.
- Améliorer la satisfaction des employés dans les secteurs clés :
 - maintenir le niveau de base de la « satisfaction professionnelle globale » de 90 % comme l'a déterminé le sondage de 1999 auprès des employés de la fonction publique;
 - maintenir la cote de satisfaction des employés d'AAC de façon à ce que le Ministère compte parmi les trois premiers de l'administration fédérale à ce titre;
 - pour ce qui est du degré de satisfaction des employés, faire passer le Ministère du huitième rang à l'un des trois premiers rangs de l'administration fédérale; on mesure le degré de satisfaction au pourcentage d'employés qui estiment qu'AAC a une orientation ministérielle partagée.

Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

Progrès en matière d'atteinte des objectifs de recrutement, de perfectionnement et de maintien en poste des effectifs. Sensibilisation des gestionnaires et des employés aux politiques et procédures d'aménagement du travail et de gestion

Résultats de sondages et des rapports trimestriels sur l'équité en matière d'emploi.

Rapport sur le nombre de gestionnaires et de conseillers en RH qui ont suivi une formation sur la diversité. Montants dépensés en formation et en perfectionnement; le nombre d'employés ayant des plans de formation et de

Stratégies de maintien en poste et de recrutement en place pour tous les grands groupes professionnels d'ici au 31 mars 2003.

- 2 Nombre de plans de relève en place; % réalisé, % en cours.
- 3 % d'employés qui ont été l'objet d'un examen du rendement. % d'employés qui estiment avoir reçu un soutien adéquat en matière de planification de carrière. Progrès réalisés au niveau des objectifs de satisfaction des employés.

DRC DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS Notre but :

Notre but : Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

LES BONS OUTILS ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU TRAVAIL

- L'information juste fournie en temps opportun.
- Un environnement propice au travail.
- Un environnement électronique favorisant la disponibilité de l'information et des services gouvernementaux en ligne.

A Résultats en matière de soutien aux installations et à l'équipement.

- Améliorer le degré de satisfaction des employés pour ce qui concerne les installations et l'équipement, de 73 % à 80 % d'ici à avril 2003.
- Assurer le suivi nécessaire après le passage à l'an 2000 pour aider à la prestation des services et à l'exécution des programmes.

2 L'information juste est disponible en temps opportun.

- Le « tableau de bord des indicateurs de rendement » du SM est opérationnel en juin 2000.
- Mettre en oeuvre la comptabilité d'exercice dans le cadre de la Stratégie d'information financière (SIF) d'ici au 1^{er} avril 2001.
- ☑ Fournir de l'information quantitative et qualitative intégrée sur le rendement afin d'étayer la prise de décisions au niveau des gestionnaires ainsi que les orientations stratégiques d'ici à avril 2001 :
 - fournir un guichet unique pour que tous les employés aient accès à de l'information sur les ressources ainsi que sur la mesure du rendement;
 - augmenter la précision et améliorer l'à-propos et le fonctionnement du système PeopleSoft d'ici au 1^{er} avril 2001.
- Mettre en oeuvre le programme d'orientation des Centres de services aux employés dans toutes les régions d'ici au 1^{er} avril 2002.
- Mettre en oeuvre le Plan stratégique de gestion de l'information (PSGI) :
 - exploiter l'Internet pour satisfaire aux besoins de la clientèle et pour atteindre les objectifs opérationnels du Ministère;
 - participer à des projets de commerce électronique avec le gouvernement fédéral pour accroître ses connaissances dans le domaine et pour aider AAC à atteindre ses objectifs opérationnels.

3 Pratiques de saine gestion qui encouragent l'efficacité et les gains de productivité tout en protégeant les biens publics et l'environnement.

- Mettre en oeuvre les « meilleures pratiques » initiales pour les processus de gestion, qui avaient été choisies à partir des projets de vérification de la capacité, d'ici au 1^{er} avril 2001.
- Mettre en oeuvre le Système de gestion environnementale (Stratégie de développement durable).

 Mettre en oeuvre le Système de gestion environnementale (Stratégie de développement durable).
- ☑ Cadre de gestion des risques.
- Mettre en oeuvre la norme générale de classification (NGC) conformément aux calendriers gouvernementaux.
- 4 Rendre toute l'information et tous les services d'AAC accessibles en direct d'ici au 31 décembre 2004 comme prévu dans le document intitulé « Un Canada branché ».
 - Mettre toute l'information d'AAC en ligne d'ici au 31 décembre 2000.
 - Devenir le portail Internet pour les clients du secteur et les intervenants cherchant l'information d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au Canada.
 - ☑ D'ici au 31 décembre 2002, fournir un environnement électronique protégé pour 80 % des services à la clientèle d'AAC disponibles en ligne.

Niveau de satisfaction des employés; rapport sur l'amélioration comparativement à un niveau de base établi dans un sondage sur la satisfaction des employés d'AAC.

- 2 Les politiques, procédures et systèmes sont mis à jour selon les exigences de la SIF. L'information exacte sur les ressources et sur la gestion du rendement est à la disposition des gestionnaires en temps opportun.
- Résultats des vérifications de la capacité. Progrès par rapport aux priorités du CGM fixées à partir des vérifications de la capacité.
- % de l'information et des services d'AAC disponibles en ligne.

RESULTATS ET ENGAGEMENTS Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

ENGAGEMENTS Ce que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

DRG DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS

AMÉLIORATION CONTINUE

Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003

- Service amélioré pour les Canadiens.
- Pratiques de gestion améliorées.

INTERVENANTS EXTÉRIEURS



On utilise l'information complète sur le rendement ministériel et les opinions des intervenants pour prendre des décisions, apporter des améliorations et présenter des rapports.

- 🗷 Les intervenants de l'extérieur déclarent que le Ministère les écoute, les comprend et s'occupe de leurs besoins.
- Évaluer le niveau de satisfaction actuel à l'égard d'AAC.
- ☑ Inclure une évaluation des résultats des processus de consultations internes et extérieures et répondre aux résultats et conclusions dans les plans du Ministère.
- Mettre au point un processus de consultation coordonné des clients afin de réduire le fardeau de la réponse pour les intervenants et le dédoublement des efforts.
- Amélioration des services fournis aux Canadiens.
- Contribuer à l'objectif du gouvernement de hausser de 10 % la satisfaction des Canadiens face à la qualité du service.
- Mettre au point et mener une enquête standardisée auprès des clients d'AAC dans le cadre de l'initiative d'amélioration, de planification et de prestation de services.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action pour améliorer la prestation des services aux Canadiens.

EMPLOYÉS



- 2 Des progrès en ce qui a trait à la gestion de la charge de travail.
 - 🖾 Contrôler le site Web « Simplification 52 » et encourager les employés à l'utiliser pour repérer des possibilités de régler des problèmes relatifs à la charge de travail.
 - Mettre au point un cadre d'examen des processus administratifs et conduire trois examens d'ici à avril 2001.
 - ☑ Prendre en compte certains facteurs relatifs à la charge de travail dans les décisions de la haute direction.
 - 🗷 D'ici à avril 2001, évaluer les volumes actuels de courrier électronique et trouver des solutions viables pour les réduire.

3 Répondre à la rétroaction.

- ☑ Traiter les questions clés relevées dans les sondages auprès des employés et les vérifications des capacités.
- 🗵 S'assurer que tous les gestionnaires et les superviseurs reçoivent le perfectionnement voulu en matière de leadership.

- 1 Résultats des sondages et consultations effectués auprès d'intervenants.
- 2 On a tenu compte de la charge de travail dans les plans des secteurs d'activité et les présentations du CGM. Mise en oeuvre de mesures de réduction des courriels. Réduction de la charge de travail mise en oeuvre après la vérification de la culture.
- **3** Examen annuel des saines pratiques de gestion.

SAINE GESTION DU MINISTÈRE

GÉRER EN VUE DE L'EXCELLENCE : POINTS SAILLANTS

- Un effectif très productif:
 - Poursuivre nos progrès en ce qui concerne la planification de carrière, le perfectionnement des gestionnaires et la gestion de la diversité.
- Faire de nos gestionnaires des chefs :
 - Communiquer avec le personnel pour veiller à ce qu'il comprenne son rôle en vue de concrétiser la vision du Ministère et de promouvoir une orientation ministérielle partagée.

Andrew Graham Responsable









SAINE GESTION DU MINISTÈRE

INFORMATION FINANCIÈRE

46	Plan financier des dépenses - Agriculture et Agroalimentaire Canada
46	Dépenses brutes du programme par secteur d'activité (en millions de dollars)
47	Initiatives à être approuvées par secteur d'activité (en millions de dollars)
47	Autorisations de dépenser – Sommaire du Ministère (en milliers de dollars)
48	Dépenses ministérielles en capital contrôlé (en millions de dollars)
49>	Détails des subventions et contributions (en millions de dollars)

Plan financier des dépenses

TABLEAU FINANCIER 1. PLAN FINANCIER DES DÉPENSES (en millions de dollars)

Le tableau suivant résume le plan financier des dépenses du Ministère jusqu'au 31 mars 2003.

	Prévues 1999-2000 ⁽¹⁾	Budget principal 2000-2001	Planifiées 2001-2002	Planifiées 2002-2003
Dépenses brutes du programme	2 304,5	2 335,9	1 313,7	1 181,1
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	105,5	34,2	34,2	34,2
Dépenses nettes du programme	2 199,0	2 301,7	1 279,5	1 146,9
Plus : Initiatives à être approuvées (2)	_	2,0	441,1	0,0
Dépenses nettes planifiées	2 199,0	2 303,7	1 720,6	1 146,9
Moins : Recettes créditées au Trésor	47,9	47,9	47,9	47,9
Plus : Coûts des services fournis par d'autres ministères	29,0	27,8	27,5	27,3
Coût net du Ministère	2 180,1	2 283,6	1 700,2	1 126,3
Équivalents temps plein (ÉTP)	5 491	4 736	4 737	4 696

- Le Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG) figure au tableau des prévisions de 1999-2000. À partir de 2000-2001, la CCG rendra compte séparément du Ministère.
- 2. Une fois les nouvelles initiatives approuvées, le Ministère pourrait demander le montant qui apparaît dans le Budget supplémentaire des dépenses. Ces initiatives comprennent :
 - Fonds d'adaptation à la réforme du transport du grain de l'Ouest (FARTGO)
 - Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles (440 millions de dollars en 2001-2002)
- 3. Le tableau des recettes créditées au Trésor comprend des articles tels que le remboursement des dépenses des années précédentes, la somme due de la vente des biens de la Couronne, de privilèges, de licences et de permis. Des recettes créditées supplémentaires au Trésor, qui ne figurent pas dans les tableaux et qui sont reliées au retour d'investissements de la constructions de bâtiments d'exposition polyvalents, de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du lait, s'élèvent à 88,8 millions de dollars (1999-2000), 67,2 millions de dollars (2000-2001), 47,8 millions de dollars (2001-2002) et 35,2 millions de dollars (2002-2003).

Dépenses brutes du programme par secteur d'activité

TABLEAU FINANCIER 2. DÉPENSES BRUTES DU PROGRAMME PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (en millions de dollars)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Prévues 1999-2000	Budget principal 2000-2001 ⁽¹⁾	Planifiées 2001-2002 (1)	Planifiées 2002-2003 ⁽¹⁾
Croissance des marchés	156,5	188,8	187,7	127,5
Innovations pour un avenir durable	365,6	333,6	327,1	317,6
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	1 698,7	1 744,0	732,7	671,5
Saine gestion du Ministère	83,7	69,6	66,2	64,5
TOTAL	2 304,5	2 335,9	1 313,7	1 181,1

^{1.} Ces montants ne comprennent pas les initiatives à être approuvées.

Initiatives à être approuvées par secteur d'activité

TABLEAU FINANCIER 3. INITIATIVES À ÊTRE APPROUVÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	2,0	441,1	0,0
TOTAL	2,0	441,1	0,0

Autorisations de dépenser – Sommaire du Ministère

TABLEAU FINANCIER 4. AUTORISATIONS DE DÉPENSER – SOMMAIRE DU MINISTÈRE (en milliers de dollars)

Cré	dit	Budget principal 2000-2001	Budget principa 1999-2000
1	Dépenses de fonctionnement	432 435	369 689
5	Dépenses en capital	33 271	28 771
10	Subventions et contributions	1 273 824	764 052
(L)	Subventions aux offices établis conformément à la Loi sur les offices des		
(L)	produits agricoles Paiements relatifs à la Loi sur les programmes de commercialisation agricoles	200 65 500	200 65 500
(L)	Prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative	4 000	4 000
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes		4 000
(L)	transitoires pour les viandes rouges Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme	750	_
	d'innovation en agroalimentaire	3 175	_
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'assurance-récolte	227 300	222 600
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Compte de stabilisation du revenu net	212 600	212 600
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Fonds de		
(L)	développement Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – salaire et allocation	50	_
` ,	d'automobile	52	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48 592	45 780
	Articles non requis		
	• Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	_	(525)
	 (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu 	_	47
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE	2 301 749	1 712 763

Dépenses ministérielles en capital contrôlé

TABLEAU FINANCIER 5. DÉPENSES MINISTÉRIELLES EN CAPITAL CONTRÔLÉ (en millions de dollars)

	Coût total actuel estimatif	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses planifiées 2000-2001	Dépenses planifiées 2001-2002	Dépenses planifiées 2002-2003	Besoins des exercices futurs
Projets approuvés de plus de 5 millions de dollars						
Lethbridge (Alb.)- Réaménagement d'un établissement et améliorations (AE) Winnipeg (Man.) - Réaménagement d'un établissement	34,6	2,1	5,0	12,1	5,4	10,0
(AP)	18,6	1,5	_	_	3,2	13,9
Agassiz (CB.) - Réaménagement d'un établissement (AP) Fredericton (NB.) - Réaménagement d'un établissement	18,0	7,4	10,6	_		
(AP)	17,0	1,3	2,9	6,0	6,8	-
London/Delhi (Ont.) - Amélioration d'un établissement (AE)	12,0	11,6	0,4	_	_	_
Charlottetown (ÎPÉ.) - Regroupement des opérations (AP)	8,4	1,0	5,4	2,0	_	_
St-Hyacinthe - Centre d'innovation technologique (AP)	8,0	0,0*	1,9	5,7	0,3	_
Total des projets approuvés de plus de 5 millions de dollars	_	_	26,2	25,8	15,7	23,9
Total des projets se situant dans les limites du pouvoir d'approbation du ministre	_	_	7,1	5,0	14,6	_
Total des projets en capital contrôlé	_	_	33,3	30,8	30,3	-

Nota:

^{1. &}lt;u>AP : approbation préliminaire d'un projet</u> : autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet. Cette approbation s'étend aux dépenses engagées lors des étapes de définition et d'estimation du coût du projet.

^{2.} AÉ: approbation effective d'un projet: autorisation du Conseil du Trésor pour l'étape de mise en oeuvre du projet et autorisation des dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée et le coût de l'ensemble du projet.

^{3.} Les projets d'immobilisations évalués à plus de 5 millions de dollars nécessitent l'approbation du Conseil du Trésor.

^{*} Les dépenses dans ce tableau sont indiquées en millions de dollars. Par conséquent, les dépenses qu'il n'est pas possible d'exprimer en millions de dollars sont identifiées par le chiffre 0,0, occasionnant parfois des erreurs d'arrondissement.

Détails des subventions et contributions

Subventions vareées aux provinces de la Saskatchewan et du Manitoba pour établir des mesures d'urgence uniques à l'Irtention des producteurs agricoles admissibles. Ces mesures permettont à ceux-ci d'être tout à fait adaptés aux changements de la politique des transports des années 1990 ainsi qu'aux faibles revenus auxquols is fon fot face. Rocherches agricoles dans les universités et les autres organisations scientifiques au Canada. 10. 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0	TABLEAU FINANCIER 6. DÉTAILS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (en millions de dollars)	Prévues 1999-2000	Budget principal 2000-2001	Planifiées 2001-2002	Planifiées 2002-2003
Subventions vareées aux provinces de la Saskatchewan et du Manitoba pour établir des mesures d'urgence uniques à l'Irtention des producteurs agricoles admissibles. Ces mesures permettont à ceux-ci d'être tout à fait adaptés aux changements de la politique des transports des années 1990 ainsi qu'aux faibles revenus auxquols is fon fot face. Rocherches agricoles dans les universités et les autres organisations scientifiques au Canada. 10. 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0	Subventions				
ceux-ci d'être tout à faita daghés aux changements de la politique des transports des amnées 1990 ainsi qu'uns faibles revenus auxquels ils fort face. Recherches agricoles dans les universités et les autres organisations soint face. soils et de l'eaux. Subventions aux organisations offine les activités applicunt l'aménagement et la conservation des soils et de l'eaux. Soils et de l'eaux. 1 agriculture de l'agroalismentaire. Subventions à des particuleirs pour leur participation à la diffusion nationale de l'information agricole fedérale. Total des subventions (L) Paisments relatifs à la Loi sur les programmes de commercialisation agricoles et de l'agroalisments et la commercialisation agricole (Peritagia para in evertu de la Columbia de l'entre de l'agroalisment en vertu de la Columbia de l'entre de l'agroalisment en vertu de la Columbia de l'entre de l'agroalisment en vertu de la Loi sur les programmes de commercialisation agricoles et d'agroalisment en vertu de la Loi sur les programmes de commercialisation agricoles et à la commercialisation selon le formule coopérative. (L) Paisments relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en la columbia de l'entre d'innovation en la columbia de l'entre d'innovation en la columbia de l'entre d'innovation en la columbia de la columbia de l'entre d'innovation en la columbia d'innovation en l'entre d'innovation en l'entre d'innovation en l'entre d'innovation en l'entre d'inno	·	0,0	0,2	0,2	0,2
Recherches agricoles dans les universités et les autres organisations scientifiques au Canada. 1,0	ceux-ci d'être tout à fait adaptés aux changements de la politique des transports des années				
Subventions aux organisations dont les activités appuient l'aménagement et la conservation des sois et de l'equi. Subventions aux organisations afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture de de l'agriculmentaire. Subventions à des particulières pour leur participation à la diffusion nationale de l'information agricule fedérale. Total des subventions 727, 38,1 33,6 33,6 33,6 33,6 33,6 33,6 33,6 33		,	_ 1.0	_ 1.0	_ 1.0
Subventions aux organisations afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture de de l'agrociliter	Subventions aux organisations dont les activités appuient l'aménagement et la conservation des	·			
Subventions à des particuliers pour leur participation à la diffusion nationale de l'information agricole dédraire. Total des subventions (L) Paiements relatifs à la Loi sur les programmes de commercialisation agricoles. (L) Prétis grantis en vertu de la Loi sur les prêts destines aux améliorations agricoles et à le commercialisation selon la formule coopérative. (L) Paiements relatifs à la Loi sur le protection du revenu agricole – Programmes de transition pour les viandes rouges. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en agroalimentaire. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu agricole programme du devenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu agricole programme complémentaires de sécurité du revenu agricole programme du devenu agricole se produits agricoles es produit	sois et de l'eau. Subventions aux organisations afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de	0,0^	0,0*	0,0^	0,0^
Contributions (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes de developpement conventu de la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu et la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu et la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme d'innovation en agroalimentaire. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Compte de stabilisation du revenu estité à la Loi sur la protection du revenu agricole - Compte de stabilisation du revenu estité à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 2016 Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 210 Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 211 Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 212 Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 213 Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 214 Paiements vertifis à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu evrit de Programme du prêtis basés sur le prix des produis agricoles. 214 Paiements vertifis à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu agricole - Programme du développement agricoles. 215 Paiements vertifis à la Loi sur la protection du revenu		31,7	36,9	32,4	32,4
Contributions of a Loi sur les programmes de commercialisation agricole. (L) Paise parantis en vertru de la Loi sur les protection du revenu agricole – Programmes de transition pour les vandes rouges. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en agroalimentaire. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en agroalimentaire. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu est. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 15,4 12,9 12,8 12,8 12,8 12,8 12,8 12,8 12,8 12,8	· · · · · ·	0,0*	0,0	-	_
(L) Paisements relatifs à la Loi sur les programmes de commercialisation agricoles et à la commercialisation se netru de la Loi sur les prieste destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en agroalimentaire. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en agroalimentaire. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu revenu net. (L) Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paisements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Contributions en vertu du Programme du commerce agroalimentaire. Initiatives en vertu de Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Contribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Contributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupement d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchavan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement flables en eau. Contributions en vertu du Programme d'agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme d'agricole de proteines d'agricoles prote		272,7	38,1	33,6	33,6
(L) Prêts garantis en vertu de la Loi sur les préts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme de transition pour les vandes rouges. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en agroalimentaire. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu est les protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires du securité du revenu en vertu du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole en vertu du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole en		20.6	65.5	65.5	65.5
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en agradimentaire. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu net. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 144.1 – Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 154.1 1,4 1,5 1,4 1,4 1,5	(L) Prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la	·			
les viandes rouges. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation en agroalimentaire. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Fonds de développement Canada/Novelle-Écosse pour le secteur pomicole. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Fonds de développement Canada/Novelle-Écosse pour le secteur pomicole. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu net. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sevente du revenu du Programme du commerce agroalimentaire. Paiements en vertu du Programme du commerce agroalimentaires de sevente du revenu. Paiements en vertu du Programme du commerce agroalimentaires de sevente du revenu des ententes sur le développement déconomique et régional. Initiatives en vertu du Programme de prélate basés sur le protéens, d'hulle et d'amidion (PHA). Contributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Contributions au Programme national de la conservation du soi et de l'augune de prélate de l'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la Paix en Colombie-Britanique pour la mise en place de sources d'approvisionement flables en eau. Contributions en vertu du Programme de prélate de l'activité économique (Tempête de verglas de 198). 11,9		1,5	4,0	4,0	4,0
agraalimentariare. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte. 222,6 227,3 227,3 227,3 227,3 227,3 (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Fonds de développement Canada/Novelle-Écosse pour le secteur pomicole. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu revenu net. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de securité du revenu de Programme du commerce agroalimentaire. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de securité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de securité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de securité du revenu de l'égard du Programme de l'égard du Programme de prête basés sur le prix des produits agricoles. (L) 4, 14, 15, 15, 15, 17, 17, 17, 17, 17, 17, 17, 17, 17, 17	les viandes rouges.	2,0	0,8	0,2	-
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Fonds de développement Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu de l'Alberta de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. 144,1	·	12,1	3,2	1,1	_
Canda/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu net (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Contributions en vertu du Programme du commerce agroalimentaire. Contribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Contribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Contribution à la Société de l'usine-pilote de proténes, d'huile et d'amidon (PHA). Contribution se relatives au Programme notanal de la conservation du sol et de l'eau. Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-dela-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau. Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme canadien de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maitrise des points critiques. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme d'alginication d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'alginication d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'alginication d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Progra	(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'assurance-récolte.	222,6	227,3	227,3	227,3
revenu net. (L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Contributions en vertu du Programme du commerce agroalimentaire. 15,4 12,9 12,8 12,8 12,8 11,14 0,6 7 7 12,9 12,8 12,8 12,8 11,14 0,6 7 7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7	Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole.	0,1	0,0*	0,0*	_
(L) Palements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Palements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu du Programme du commerce agroalimentaire. 15,4 12,9 12,8 12,8 12,8 11,4 0,6		233.6	212.6	212.6	212.6
Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires de sécurité du revenu. Contributions en vertu du Programme du commerce agroalimentaire. Contribitons en vertu des ententes sur le développement économique et régional. Initiatives en vertu des ententes sur le développement deconomique et régional. Contribution à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Ostributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Ostributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Ostributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Ontributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Ontributions al Société de l'usine-pilote de protétines, d'huile et d'amidon (PHA). 2,5 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7 1,7	(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole – Programmes complémentaires	·	, o	, o	, o
Contributions en vertu du Programme du commerce agroalimentaire. Initiatives en vertu des netnetes sur le développement économique et régional. Contribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Contribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Contributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Contributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Contributions relatives au Programme national de la conservation du sol et de l'eau. Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau. Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu du Programme d'aide en cas de catastro	de securite du revenu. Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes complémentaires de	144,1	-	_	_
Initiatives en vertu des ententes sur le développement économique et régional. Ontribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Ontribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Ontribution à la Société de l'usine-pilote de protéines, d'huile et d'amidon (PHA). Contribution an la Société de l'usine-pilote de protéines, d'huile et d'amidon (PHA). Contributions relatives au Programme national de la conservation du sol et de l'eau. Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau. 5,6 5,4 5,4 5,4 5,4 5,4 5,4 5,4 5,4 5,4 5,4		_	,	,	
Contribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles. Ontributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles. Ontributions à la Société de l'usine-pilote de protéines, d'huile et d'amidon (PHA). Contributions relatives au Programme national de la conservation du sol et de l'eau. Contributions aux agriculteurs et élèveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau. Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques. Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions an de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contributions a vertu du Programme d'adrice en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions aux termes du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protec	Initiatives en vertu des ententes sur le développement économique et régional.	,		12,8	12,8
Contribution à la Société de l'usine-pilote de protéines, d'huile et d'amidon (PHA). Contributions relatives au Programme national de la conservation du sol et de l'eau. Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau. Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques. Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agrocilmentaire Canada de bourses d'études. Contributions an vertu du Programme d'Agriculture et Agrocilmentaire Canada de bourses d'études. Contributions an étaciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'adaptation aux termes du Programme d'agrice le contributions en vertu du Programme d	Contribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles.	0,8	_	_	_
Contributions relatives au Programme national de la conservation du sol et de l'eau. Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau. Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). 11,9			,		
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau. Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contribution sa din de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 1,5 13,4 9,7 9,7 contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivit			- 1, <i>1</i>	-	
Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau. 5,6 5,4 5,4 5,4 5,4 Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). 11,9	Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites	-,-			
eau. Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques. Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0° 0,0° 0,0° 0,0° 0,0° 0,0° 0,0° 0,	·				
Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques. Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agriculture et de l'agriculture et de l'agriculture et de l'agriculture aux Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 1,00* 0,0* 0,	eau.	5,6	5,4	5,4	5,4
Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Subventions laitières). Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques. Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0° 0,0° 0,0° 0,0° 0,0° 0,0° 0,0° 0,		11.9	_	_	_
Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques. Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 1 a ferme. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contribution	Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu		00.0	07.5	
Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure. Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 14 ferme. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. Total des contributions 1 397,2 1749,2 774,7 657,2	Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise	94,6	60,3	27,5	_
Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole. Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 1a ferme. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. Coll Législatif Total des contributions 1 397,2 1749,2 774,7 657,2	, ,		_	_	_
Contributions en vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles. Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à la ferme. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions en vertu du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. (L) Législatif Total des contributions 1 397,2 1 749,2 774,7 657,2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		20,7	2,0	_
Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études. Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* la ferme. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions aux termes du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. (L) Législatif Total des contributions 1 397,2 1749,2 774,7 657,2		,	_	_	_
l'agroalimentaire. Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* 1a ferme. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions aux termes du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. (L) Législatif Total des contributions 1397,2 1749,2 774,7 657,2	Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études.		_	_	_
Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à 0,0* 0,0* 0,0* 0,0* la ferme. Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. 0,6 Contributions aux termes du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. 590,1 479,4 Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural 0,5 0,5 - Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles 435,5 Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles - Programme des avances de crédit printanières 59,5 59,5 - CL) Législatif Total des contributions 1397,2 1749,2 774,7 657,2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	11.5	13.4	9.7	9.7
Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire. Contributions aux termes du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole. Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. Total des contributions 1 397,2 1 749,2 774,7 657,2	Contribution au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à			,	,
vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> . Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. CL) Législatif Total des contributions 1 397,2 1 749,2 774,7 657,2	Contributions en vertu du Programme d'aide agroalimentaire.	0,6	_	_	_
Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. CL) Législatif Total des contributions 1 397,2 1 749,2 774,7 657,2	Contributions aux termes du Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole.	590 1	479 4	_	_
Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles. Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles – Programme des avances de crédit printanières. - 435,5	Contributions en vertu du Projet canadien de partenariat rural.	-	,	0,5	_
crédit printanières. – 59,5 59,5 – (L) Législatif Total des contributions 1 397,2 1 749,2 774,7 657,2	Contributions d'aide au revenu agricole pour les collectivités agricoles.	_		_	_
(L) Législatif Total des contributions 1 397,2 1 749,2 774,7 657,2		_	59,5	59,5	_
	(L) Législatif Total des contributions	1 397 2			657.2
	Total des subventions et des contributions	1 669,9	1 787,3	808,3	690,8

^{*} Nota : Les dépenses dans ce tableau sont indiquées en millions de dollars. Par conséquent, les dépenses qu'il n'est pas possible d'exprimer en millions de dollars sont identifiées par le chiffre 0,0, occasionnant parfois des erreurs d'arrondissement.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

51 ►	CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES
54 ►	AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL
55 >	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
58	ORGANISATION DU MINISTÈRE
59 •	LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
60>	PERSONNES-RESSOURCES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Mandat, rôle et responsabilités :

Le CNPA est un organisme gouvernemental établi en 1972 en vertu de la Loi sur les offices des produits agricoles. Il relève directement du Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le rôle du Conseil est de superviser les régimes nationaux de commercialisation ordonnée pour la volaille et les oeufs, ainsi que pour tout office de promotion et de recherche qui pourra être établi à l'avenir. La Loi définit son mandat comme suit :

- 1. conseiller le ministre sur les questions relatives à la création et au fonctionnement des offices prévus dans la Loi en vue de maintenir ou de promouvoir l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;
- 2. contrôler l'activité des offices afin de s'assurer qu'elle est conforme aux objets énoncés dans la Loi;
- 3. travailler avec les offices à améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles offerts sur les marchés interprovincial, d'exportation et, dans le cas d'un office de promotion et de recherche, sur le marché d'importation ainsi que des activités de promotion et de recherche à leur sujet;
- 4. consulter régulièrement les gouvernements de toutes les provinces ayant intérêt à la création ou à l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices dans le cadre de la Loi.

Outre son mandat officiel d'approuver les ordonnances et règlements pris par les offices, d'entendre les plaintes déposées contre leurs décisions, de mener des enquêtes sur l'établissement de nouveaux offices et d'accomplir d'autres fonctions semblables, le Conseil entreprend des activités à sa discrétion en vue de promouvoir le dynamisme et d'accroître la compétitivité des secteurs dont il assure la supervision.

Le Conseil compte actuellement une présidente à plein temps et huit membres à temps partiel provenant des diverses régions du pays et nommés par décret. Les membres du Conseil représentent tous les segments du secteur de la volaille et des oeufs, ainsi que d'autres secteurs agroalimentaires, depuis la production primaire jusqu'au secteur de la surtransformation.

Facteurs externes ayant des incidences sur les activités du Conseil :

Voici les principaux facteurs externes qui auront des incidences sur les politiques régissant le Conseil et ses activités durant la prochaine période de planification :

- les changements, les différends et les nouvelles politiques opérationnelles au sein des régimes nationaux de commercialisation ordonnée que supervise le Conseil;
- les attentes et demandes changeantes des gouvernements provinciaux et territorial envers le fonctionnement des régimes de commercialisation ordonnée et les politiques agricoles en général;
- les développements dans les travaux de renouvellement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux (AFPT) qui constituent le fondement des régimes de commercialisation ordonnée pour la volaille et les oeufs;
- · les rapides changements dans les industries de la volaille et des oeufs en raison de la mondialisation, du changement technologique, de l'évolution de la demande sur les marchés, d'une orientation croissante vers l'exportation, etc.;
- · les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les décisions relatives aux mécanismes de règlement des différends;
- l'accroissement de la charge de travail par suite :
 - de propositions visant à établir des offices de promotion et de recherche;
 - de demandes déposées devant le Conseil afin qu'il entreprenne des audiences officielles de règlement de
 - de demandes déposées par les intervenants pour que le Conseil guide des initiatives visant à aider à l'élaboration de débouchés sur les marchés d'exportation, à améliorer le rendement du système, etc.;
 - de l'intensification des activités découlant de l'application de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles.

CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

DÉPENSES PRÉVUES (en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000 ¹	Dépenses planifiées 2000-2001	Dépenses planifiées 2001-2002	Dépenses planifiées 2002-2003
Total - Budget des dépenses ²	2 367,7	2 473,0	2 473,0	2 473,0
Plus : Services reçus sans frais ³	270,8	307,2	307,2	307,2
Coût net du programme	2 638,5	2 780,2	2 780,2	2 780,2
Équivalents temps plein [ETP]	17	17	17	17

Remarques:

- 1. Prévisions les plus précises pour le total des dépenses à la fin de l'exercice. Ce chiffre comprend le report de 92 900 \$ pour les années 1998-1999.
- 2. Montants compris dans les crédits du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.
- 3. Les services reçus sans frais comprennent :
 - a) Espace de bureau fourni par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
 - b) la cotisation de la part de l'employeur à l'assurance-emploi et les autres dépenses acquittées par le SCT;
 - c) les services intégrés (systèmes financiers; sécurité; et conseils et services en ressources humaines), dont le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire acquitte les frais.

Les dépenses mentionnées aux points a et b sont comprises dans l'information fournie par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le point c représente le coût estimatif des services reçus sans frais du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS CLÉS

• S'assurer que les régimes nationaux de commercialisation ordonnée fonctionnent en maintenant l'équilibre entre les intérêts de tous les intervenants et évoluent au même rythme qu'un solide cadre de réglementation.

RÉSULTATS PRÉVUS

- Supervision efficace, efficiente, transparente et responsable des offices nationaux de commercialisation ordonnée conformément au mandat que la Loi attribue au
- Meilleure collaboration avec les partenaires des gouvernements provinciaux et territorial en matière de supervision des régimes de commercialisation ordonnée de la volaille et des oeufs.
- De concert avec les territoires et les provinces et avec les secteurs de l'industrie, assurer le renouvellement des textes juridiques et législatifs qui constituent le fondement des régimes nationaux de commercialisation ordonnée.

ACTIVITÉS CONNEXES

- Revoir et mettre à jour les politiques et lignes directrices appropriées aux fins d'examen des ordonnances et règlements pris par les offices, de facilitation du règlement des différends, d'audience des plaintes, de présentation de rapports au ministre, etc.
- De concert avec les régies provinciales et territoriale, piloter les initiatives visant à renforcer la coordination et la coopération fédérales-provinciales-territoriales en matière de supervision des régimes de commercialisation ordonnée, ainsi que leur adaptation au changement.
- Entreprendre des initiatives visant à promouvoir l'utilisation d'autres mécanismes de règlement des différends dans les secteurs de la volaille et des oeufs.
- De concert avec les régies provinciales et territoriale et les offices canadiens de la volaille et des oeufs, encourager et faciliter le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux et des proclamations fédérales connexes qui établissent les offices canadiens et leurs plans de commercialisation.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS CLÉS

Dans les secteurs agroalimentaires dont le Conseil assume la responsabilité, promouvoir le dynamisme, la compétitivité, la rentabilité et la capacité de répondre aux occasions qu'offrent les marchés intérieur et mondial.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS CLÉS

S'assurer que, dans l'accomplissement de son mandat, le Conseil gère ses activités avec efficacité, transparence et responsabilité.

RÉSULTATS PRÉVUS

- Améliorer le fonctionnement du Conseil dans les domaines comme la planification stratégique, la présentation de rapports à la direction, la reddition de comptes, la formation et le perfectionnement du personnel et les procédures administratives.
- Accroître la sensibilisation au rôle du Conseil, à ses responsabilités et à ses réalisations par des communications efficaces avec le public cible.

RÉSULTATS PRÉVUS

- Sensibiliser davantage les secteurs de la volaille et des oeufs aux débouchés des marchés d'exportation et à l'engagement à exploiter des marchés.
- Renforcer le dynamisme des secteurs de la volaille et des oeufs par une plus grande sensibilisation aux débouchés en vue d'accroître la compétitivité, d'élargir les marchés, d'améliorer la coordination dans la chaîne d'approvisionnement, de s'adapter à la mondialisation, etc.
- Accroître la collaboration avec AAC et les autres partenaires fédéraux pour toutes les questions de politique et de programme touchant les secteurs dont le Conseil assume la responsabilité.
- Sensibiliser davantage aux questions de politique commerciale et aux défis à relever dans les secteurs dont le Conseil assume la responsabilité et donner des conseils éclairés au ministre sur les questions de politique commerciale.
- Sensibiliser davantage tous les secteurs agroalimentaires aux possibilités d'établir des offices canadiens de promotion et de recherche en vertu de la partie III de la Loi sur les offices des produits agricoles.

ACTIVITÉS CONNEXES

- Faciliter la tâche au Groupe de travail sur l'exportation afin d'entreprendre des initiatives visant à sensibiliser davantage à l'exportation; et guider l'élaboration d'une stratégie d'expansion des exportations pour l'industrie de la viande de volaille.
- Dans le cadre de l'adhésion du Conseil à Équipe Canada inc., travailler de concert avec les partenaires fédéraux à élaborer des programmes et services d'expansion des marchés d'exportation convenant aux secteurs de la volaille et des oeufs.
- Entreprendre des études, organiser des ateliers et promouvoir de façon générale la sensibilisation de l'industrie aux débouchés en vue de réduire les coûts, de s'adapter aux nouvelles technologies, de coordonner les stratégies d'expansion des marchés, etc.
- De concert avec AAC, mettre au point des façons d'améliorer et de simplifier le traitement des ordonnances de délégation prises en vertu de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles.
- Assurer le suivi des négociations de l'OMC sur l'agriculture et celui d'autres négociations bilatérales et régionales, et faciliter au sein de l'industrie la compréhension des pressions et des occasions découlant de la politique commerciale; donner des conseils au ministre sur les questions de politique commerciale intéressant le secteur.
- Entreprendre une enquête sur les avantages relatifs d'établir un office canadien de recherche, de développement du marché et de promotion pour le boeuf.

ACTIVITÉS CONNEXES

- Élaborer une nouvelle vision stratégique pour le Conseil aux fins d'établissement du plan de travail annuel et d'appui aux systèmes servant au suivi et à l'amélioration des résultats.
- Rehausser la visibilité et la responsabilisation du Conseil dans le cadre de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation d'AAC, ainsi que des outils connexes de présentation de
- Mettre en oeuvre un nouveau protocole d'entente avec AAC concernant la prestation de services intégrés.
- Mettre en oeuvre un plan annuel de formation et de perfectionnement du personnel.
- Mettre en oeuvre le plan annuel de communications, qui comporte un accent particulier sur l'amélioration du site web.



AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ: Mise en application du Règlement sur la surveillance du pari mutuel conformément à l'article 204 du Code criminel afin de protéger les parieurs.

RESSOURCES/DÉPENSES:

Budget principal 2000-2001 13 897 000 \$

Planifiées 2001-2002 13 897 000 \$

Planifiées 2002-2003 13 897 000 \$

DRG DOMAINE DE RÉSULTATS CLÉS Le mandat de l'ACPM consiste à protéger les parieurs contre les pratiques frauduleuses en assurant constamment l'intégrité du pari mutuel et le respect de normes dans son exploitation à travers le pays, ce qui contribue également à promouvoir une industrie viable de courses de chevaux.

Notre but :

Ce que nous voulons réaliser entre 2000-2001 et 2002-2003.

- Les plans stratégiques de l'ACPM visent à maintenir les critères les plus élevés en matière d'exploitation du pari mutuel et de surveillance de cette activité au Canada, un rôle pour lequel l'ACPM jouit déjà d'une excellente réputation tant au pays qu'à l'étranger.
- Maintenir un fonds renouvelable équilibré où les prélèvements totaux sur les paris correspondent aux dépenses de programme de l'ACPM, tout en visant l'excellence dans un contexte de surveillance efficace.

Communications efficaces

Atelier annuel de l'ACPM et de l'industrie (1er avril 2000).

Poursuite des consultations de l'industrie et du public sur les initiatives réglementaires (site Web, avis écrits, affichés et expédiés par la poste, et rencontres spéciales).

Rapports statistiques.

2 Maintien de plans d'activités stratégiques triannuels

Étudier au besoin les possibilités de partenariat et de nouveaux modes de prestation des services afin de composer avec les limites de recettes/dépenses.

3 Activités de mise en application efficaces

Surveillance sur place de toutes les courses en direct et des poules de pari aux hippodromes hôtes canadiens. Inspection régulière des autres sites de pari.

que nous devons accomplir pour atteindre nos objectifs

Comment nous comptons évaluer nos progrès

Saine structure intégrée et gestion :

- Rapports sur les recettes, les dépenses et les activités de pari mutuel (exercice mensuel).
- Rapports sur les plans et priorités du Ministère.
- Stratégie de mesure du rendement et rapports sur la conformité, les activités de pari et les recettes nécessaires pour atteindre l'objectif prescrit de l'ACPM et permettre à cette dernière de mener ses activités secondaires (exercice trimestriel)
- Rétroaction et examen du rendement des employés (exercice annuel).
- Consultation de l'industrie et rétroaction sur les rencontres/ateliers (exercice annuel).

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous sommes à la dernière des trois années d'application de la Stratégie de développement durable (SDD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Au cours de l'exercice financier 2000-2001, AAC cherchera à réaliser ses engagements dans le cadre de la SDD. En outre, nous élaborerons et publierons notre deuxième SDD. Nous tiendrons compte des points forts et des leçons tirées de la première stratégie, de façon à ce que la prochaine aide le Ministère et le secteur à intégrer davantage le développement durable dans son processus décisionnel.

La première SDD du Ministère doit son succès à bon nombre de facteurs. Premièrement, comme AAC est un ministère axé sur les ressources naturelles, l'avenir du secteur est tributaire d'un environnement durable. Deuxièmement, le Ministère a intégré la SDD dans ses secteurs d'activité de façon à pouvoir la mettre en application et à en rendre compte périodiquement. Enfin, le Ministère a établi un indicateur de rendement à haut niveau pour que les cadres supérieurs puissent vérifier rapidement et régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des engagements de la SDD.

Plusieurs des engagements ont déjà été réalisés et ne seront pas traités dans ce rapport. Vous trouverez ci-dessous, s'il y a lieu, des exemples de résultats prévus et d'objectifs de rendement des engagements permanents de la SDD. Les résultats prévus des engagements de la SDD de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ne sont pas inclus ici, mais dans leur propre RPP. On s'attend à ce qu'environ 95 % des engagements de la première SDD soient réalisés.

PARFAIRE LA COMPRÉHENSION

ORIENTATION **STRATÉGIQUE**

- Cibler et améliorer les capacités d'analyse du Ministère et fournir des renseignements opportuns et pertinents pour favoriser une plus grande intégration des facteurs environnementaux dans la prise de décisions au sein du secteur et du Ministère.
- Inclure des objectifs de protection de l'environnement dans les politiques, la réglementation et les programmes du Ministère.

OBJECTIFS DE LA SDD/ RÉSULTATS PRÉVUS

- ✓ Publier le Rapport sur les indicateurs agroenvironnementaux et présenter des exposés pour montrer qu'il est utile au Ministère, au secteur et aux autres pays (par exemple, pour la prise de décisions).
- ✓ Mettre au point et appliquer un modèle canadien de planification économique et d'émissions pour l'agriculture, afin d'examiner les problèmes associés au changement climatique.
- V Encourager les ministères fédéraux à appliquer une « lentille rurale » aux initiatives nouvelles et renouvelées qui ont des répercussions agroenvironnementales en milieu rural.
- V Continuer à coordonner la mise en oeuvre des responsabilités du Ministère sous le régime de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LE SITE INTERNET : http://www.agr.ca/policy/environment

2

PROMOTION D'UNE BONNE GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES

ORIENTATION STRATÉGIQUE

• Mettre au point des mécanismes pour favoriser l'adoption par le secteur agricole et agroalimentaire de pratiques qui améliorent les avantages de l'utilisation multiple et la gérance des ressources naturelles.

- Réalisation des engagements internationaux : travailler en collaboration avec le secteur afin de représenter les intérêts agroenvironnementaux du Canada de façon à respecter les engagements canadiens, et de trouver des moyens de mettre en oeuvre les accords actuels en matière d'environnement.
- Intégrer des approches respectueuses de l'environnement dans la gestion des opérations physiques du Ministère.

OBJECTIFS DE LA SDD/ RÉSULTATS PRÉVUS

- Mettre sur pied une initiative de gérance dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural, afin d'aider les conseils d'adaptation dirigés par le secteur à s'attaquer aux problèmes prioritaires de protection de l'environnement dans chaque province.
- V Publier un rapport intitulé « La salubrité de notre eau ».
- Continuer d'attirer l'attention sur la contribution du secteur aux émissions de gaz à effet de serre et sur ses pratiques d'atténuation.
- Continuer d'améliorer l'accès à un approvisionnement fiable et sûr d'eau pour les résidants ruraux et les entreprises agricoles.
- Continuer d'aider le secteur à mettre au point et à appliquer des solutions de rechange pour le bromure de méthyle, de façon à ce qu'il puisse réaliser son objectif de réduction de 50 % d'ici 2001.
- Augmenter le nombre de pays en faveur de l'inclusion des puits de sol dans le Protocole de Kyoto.
- Passer en revue la nouvelle politique de gestion environnementale du Ministère pour vérifier et confirmer sa validité et sa pertinence.
- √ Préparer et donner des séances de formation sur l'utilisation du logiciel du Système de gestion de l'information environnementale à l'échelle du Ministère.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSER DES SOLUTIONS INGÉNIEUSES

ORIENTATION STRATÉGIQUE

- Par la recherche et le développement, rendre plus accessibles à l'industrie des systèmes et des technologies viables sur le plan commercial afin de l'aider à limiter les effets environnementaux des activités agricoles sur la ferme et à l'extérieur de celle-ci.
- Déterminer quels secteurs présentent le plus de risques pour l'environnement.

OBJECTIFS DE LA SDD/ **RÉSULTATS PRÉVUS**

✓ Créer et financer un comité multisectoriel des productions animales pour lancer le débat sur les questions environnementales qui touchent l'ensemble des industries du secteur de l'élevage.

√ Continuer d'élaborer et d'améliorer l'interprétation de l'information utilisée pour les interventions reliées au climat.

V Continuer à créer des produits d'information qui faciliteront la gestion efficace des ressources en eau des

SAISIR LES POSSIBILITÉS DU MARCHÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE

- Sensibiliser davantage l'industrie aux occasions d'affaires et de mise en marché en matière d'environnement, ainsi qu'aux contraintes du marché en favorisant des solutions proactives.
- Faciliter la démonstration de la qualité environnementale des produits, pratiques et services offerts par le secteur agricole et agroalimentaire.
- Exercer une influence sur les projets nationaux et internationaux en vue d'accomplir des progrès sur le plan de l'environnement et dans l'intérêt du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

OBJECTIFS DE LA SDD/ **RÉSULTATS PRÉVUS**

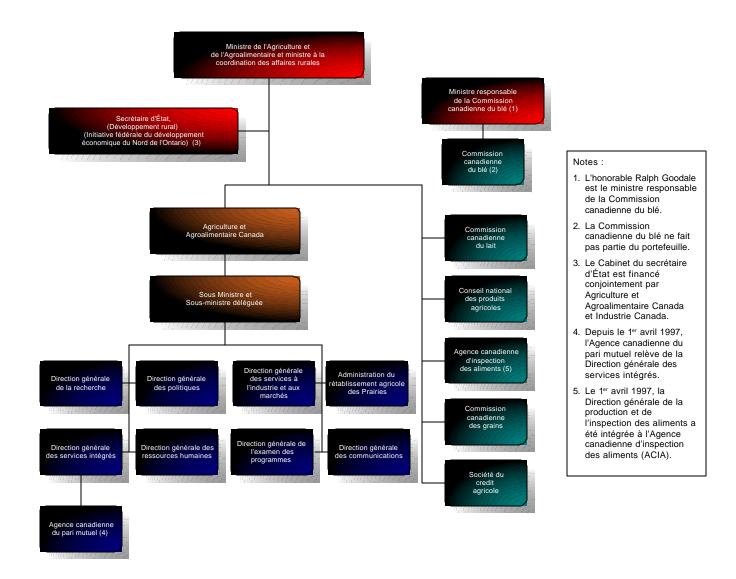
√ Continuer à promouvoir la compréhension et l'adoption de méthodes de production à valeur ajoutée et de diversification par les agriculteurs des Prairies.

√ Trouver des possibilités d'investissement et des débouchés commerciaux, y compris des sources de capitaux pour le secteur non alimentaire.

Fournir, au besoin, des conseils liés aux politiques commerciales sur les accords, les conventions et les protocoles multilatéraux en matière d'environnement (OMC, OCDE, etc.)

√ Tenir des consultations sur la mise en oeuvre du Protocole sur la biosécurité.

COUP D'ŒIL SUR LES PORTEFEUILLES



Frank Claydon Diane Vincent Sous-ministre déléguée Sous-ministre (613) 759-1101 (613) 759-1090 claydonf@em.agr.ca vincentdi@em.agr.ca Personnes-ressources des directions générales

Denise Boudrias, sous-ministre adjointe Direction générale des services à l'industrie et aux

marchés (613) 759-7561 boudriasd@em.agr.ca

Andrew Graham, sous-ministre adjoint Direction générale des services intégrés (613) 759-6811 grahaman@em.agr.ca

Judith Moses, sous-ministre adjointe Direction générale des politiques (613) 759-7349 mosesj@em.agr.ca

Elaine Lawson, directrice générale Direction générale de l'examen des programmes (613) 759-6500 lawsone@em.agr.ca

Elizabeth Massey, directrice exécutive Agence canadienne du pari mutuel (613) 946-1700 emassey@em.agr.ca

Sharon McKay, directrice générale Direction générale des ressources humaines (613) 759-1196 mckays@em.agr.ca

Brian Morrissey, sous-ministre adjoint Direction générale de la recherche (613) 759-7777 morrisseyb@em.agr.ca

George Shaw, directeur général Direction générale des communications (613) 759-7964 shawg@em.agr.ca

Bernie Sonntag, directeur général Administration du rétablissement agricole des

(306) 780-5081 pf10354@em.agr.ca

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur les programmes de commercialisation agricole L.R.C., 1997, ch. 20 Loi sur l'Office des produits agricoles (inopérante)(1) L.R.C., 1985, ch. A-4, modifiée Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (1) L.R.C., 1985, ch. A-5, modifiée Loi sur la commercialisation des produits agricoles L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire⁽²⁾ L.C., 1995, ch. 40, modifiée Loi sur la généalogie des animaux L.R.C., 1985, ch. 8 (4^e suppl.), modifiée Loi sur les produits agricoles au Canada (2) L.R.C., 1985, ch. 20 (4e suppl.), modifiée Loi sur les grains du Canada L.R.C., 1985, ch. G-10, modifiée Loi sur la Commission canadienne du lait L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments (2) L.C., 1997, ch. 6 Loi sur la dissolution de la société Canagrex (inopérante) L.C., 1987, ch. 38, s-6 Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire L.C., 1994, ch. 38, modifiée Loi sur les stations agronomiques L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée Loi sur la Société du crédit agricole L.C., 1993, ch. 14, modifiée Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole L.C., 1997, ch. 21

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation

selon la formule coopérative

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles

Loi sur la protection du revenu agricole Loi sur les offices des produits agricoles Loi sur les aliments du bétail (2)

Loi sur le paiement anticipé des récoltes (1)

Loi sur les engrais (2)

Loi sur l'inspection du poisson⁽²⁾ Loi sur la santé des animaux (2)

Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme (inopérante)

Loi sur l'inspection des viandes (2)

Loi sur la protection des obtentions végétales (2)

Loi sur la protection des végétaux (2) Loi sur le rétablissement agricole des Prairies

Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (1)

Loi sur les semences (2)

Loi sur les paiements du grain de l'Ouest

L.R.C., 1985, ch. 25 (3^e suppl.), modifiée

L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée L.C., 1991, ch. 22, modifiée L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée L.R.C., 1985, ch. F-9, modifiée L.R.C., 1985, ch. F-10, modifiée L.R.C., 1995, ch.F-12, modifiée L.C., 1990, ch. 21, modifiée L.R.C., 1985, ch. L-10, modifiée

L.R.C., 1985, ch. C-49, modifiée

L.R.C., 1985, ch. 25 (1er suppl.), modifiée

L.C., 1990, ch. 20, modifiée L.C., 1990, ch. 22, modifiée L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée L.R.C., 1985, ch. P-18, modifiée L.R.C., 1985, ch. S-8, modifiée 1995, ch. 17 annexe II

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation L.R.C., 1985, ch. C-38, modifiée

(ministre de l'Industrie)

Code criminel — article 204 L.R.C., 1985, ch. C-46, modifiée (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)

Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international — alinéa 10(2)(e) L.R.C., 1985, ch. E_22, modifiée

(ministre des Affaires étrangères)

Loi sur les aliments et drogues — articles 2 et 27 L.R.C., 1985, ch. F-27, modifiée (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)

- 1. Ces lois ont été abrogées par la Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA). Par contre, les articles de la LPCA abrogeant ces lois ne sont pas encore en vigueur. Elles restent donc des lois pour lesquelles le ministre est responsable.
- 2. Le ministre est responsable de ces lois par l'entremise de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

PERSONNES-RESSOURCES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Renseignements généraux 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1000

Nota : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Réseau World Wide Web:

http://www.agr.ca

Telnet: www.agr.ca (login: guest)

Système d'affichage électronique :

Canada: 1-800-234-4410 Ottawa: (613) 759-1100

Voix ou télécopieur-sur-demande :

Canada : 1-800-346-2222 Ottawa : (613) 759-6650

SOUS-MINISTRE ET SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE

Frank Claydon Sous-ministre (613) 759-1101 claydonf@em.agr.ca

Diane Vincent Sous-ministre déléguée (613) 759-1090 vincentdi@em.agr.ca



PERSONNES-RESSOURCES DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Denise Boudrias Sous-ministre adjointe

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés

(613) 759-7561 boudriasd@em.agr.ca

Judith Moses
Sous-ministre adjointe
Direction générale des politiques
(613) 759-7349
mosesj@em.agr.ca

George Shaw Directeur général **Direction générale des communications** (613) 759-7964 shawg@em.agr.ca

Sharon McKay Directrice générale **Direction générale des ressources humaines** (613) 759-1196 mckays@em.agr.ca

D^r Brian Morrissey Sous-ministre adjoint **Direction générale de la recherche** (613) 759-7794 morrisseyb@em.agr.ca

Andrew Graham
Sous-ministre adjoint
Direction générale des services intégrés
(613) 759-6811
grahaman@em.agr.ca

Elizabeth Massey
Directrice exécutive
Agence canadienne du pari mutuel
Phase 2
6, promenade Antares, pièce 12
Nepean (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@em.agr.ca

Elaine Lawson Directrice générale

Direction générale de l'examen des programmes

(613) 759-6470 lawsone@em.agr.ca

Bernie Sonntag Directeur général

Administration du rétablissement agricole des **Prairies**

Tour CIBC 1800, rue Hamilton, pièce 603 Regina (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-6545 pf10354@em.agr.ca

Lynden Johnson Directeur exécutif Secrétariat rural (613) 759-7133 johnsly@em.agr.ca

Lynden Hillier Directeur exécutif Secrétariat des coopératives (613) 759-7195 hilliel@em.agr.ca

PERSONNES-RESSOURCES DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Denise Boudrias Responsable Croissance des marchés (613) 759-7561

boudriasd@em.agr.ca

Andrew Graham Responsable Saine gestion du Ministère (613) 759-6811 grahaman@em.agr.ca

D^r Brian Morrissey Responsable Innovations pour un avenir durable (613) 759-7794 morrisseyb@em.agr.ca

Judith Moses Responsable Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales (613) 759-7349 mosesi@em.agr.ca

PERSONNES-RESSOURCES DU PORTEFEUILLE

Barry W. Senft Commissaire en chef

Commission canadienne des grains

303, rue Main, pièce 600 Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8 (204) 983-2735 bsenft@cgc.ca Site Web: www.cqc.ca

Cynthia Currie Présidente

Conseil national des produits agricoles

344, rue Slater 10e étage Ottawa (Ontario) K1R 7Y3 (613) 995-2299 curriec@em.agr.ca

Ron Doering Président

Agence canadienne d'inspection des aliments

59, promenade Camelot Nepean (Ontario) K1A 0Y9 (613) 225-2342 rdoering@em.agr.ca

Site Web: www.cfia-acia.agr.ca

Guy Jacob Président

John J. Ryan

Commission canadienne du lait

1525, avenue Carling, pièce 300 Ottawa (Ontario) K1A 0Z2 (613) 792-2060 gjacob@em.agr.ca Site Web : www.cdc.ca

Président et PDG Société du crédit agricole C.P. 4320 1800, rue Hamilton Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 (306) 780-8100 jryan@sk.sympatico.ca